

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL



XXI^e Congrès National Corporatif

XV^e de la C. G. T.

ORLÉANS (27 Septembre au 2 Octobre 1920)



POUR le LOGEMENT des CONGRESSISTES

Le Comité d'organisation attire l'attention des délégués qui assisteront au Comité Confédéral sur les difficultés qu'il rencontre pour assurer le logement de tous les camarades qui seront à Orléans fin septembre.

Il a fait de son mieux pour que les congressistes trouvent à Orléans le maximum de confort ; mais il demande à chaque délégué de l'aider dans sa tâche en tenant compte des indications ci-dessous :

Les délégués, aussitôt désignés, devront se mettre en rapport avec la Commission d'organisation du Congrès, et lui demander de leur retenir une chambre soit pour une, soit pour deux personnes.

Comme il est probable qu'un grand nombre de chambres à deux lits seront mises à la disposition du Comité, les délégués d'une même localité pourraient indiquer s'ils veulent loger dans le même hôtel, et s'ils ne verraient pas d'inconvénient à loger avec un de leurs camarades dans la même chambre.

Pour éviter tout malentendu, il est préférable que les délégués s'adressent directement au Comité d'organisation sans passer par l'intermédiaire d'un camarade de la localité qui risquerait de ne pas faire partie de ce Comité et par conséquent ignorant les difficultés rencontrées et pouvant aller à l'encontre des démarches faites.

Une permanence sera établie les dimanche 26 et lundi 27 septembre à l'Hôtel du Berry, en face de la gare.

Les délégués arrivant à Orléans, ces deux jours, s'adresseront à cette permanence, où il leur sera remis une carte leur indiquant l'itinéraire à suivre pour se rendre au Congrès et l'hôtel où ils devront loger.

Les délégués arrivant avant cette date s'adresseront à la Bourse du Travail : 22, rue de Recouvrance, pour retirer ces mêmes documents.

Le Comité ne peut prendre la responsabilité de trouver des logements pour les délégués qui n'en auraient pas fait la demande.

LE BUREAU CONFÉDÉRAL.

Pour le Comité d'organisation : BERTHELOT, J.-B. CONSTANT.

P.-S.— Adresser toute correspondance sans indication de nom: Bourse du Travail d'Orléans, rue de Recouvrance.



MAISON DES SYNDICATS (Service de l'Imprimerie)

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL



==== Rapports ====

==== moral et financier ====



ORLÉANS : 27 Septembre -- 2 Octobre 1920

Rapport moral

Le présent rapport moral, préparé en vue du Congrès extraordinaire d'Orléans, diffère quelque peu, dans son caractère, des rapports précédents. Ceux-ci, et notamment le rapport présenté au Congrès de Lyon, visaient à être un historique, aussi complet que possible, de l'action syndicale au cours de la période envisagée. Il s'agit encore ici, naturellement, d'un historique, mais plus sommaire, plus réduit.

Il n'a pas paru utile, en effet, de s'astreindre à suivre rigoureusement la même méthode, en raison du caractère des assises confédérales qui s'ouvriront le 27 septembre. Cet exposé de l'action menée par la C. G. T. depuis un an est toutefois suffisant pour permettre aux organisations de se prononcer. On y trouvera moins de textes, moins de documents que dans les rapports antérieurs, mais les Syndicats les ont sous la main par la *Voix du Peuple* qui constitue elle-même une sorte de rapport mensuel et à laquelle notre travail se réfère, avec toutes les indications utiles, chaque fois qu'il y a lieu.

De même, la brochure publiée par le Bureau confédéral et la Commission Administrative sur la grève des cheminots constitue l'historique de ce très important mouvement qui a été la cause initiale de la convocation du Congrès.

Si maintenant on examine dans son caractère général l'action poursuivie par la C. G. T. depuis le Congrès de Lyon, on constate aisément qu'elle comporte deux parties : une action nationale, une action internationale.

La première a été caractérisée par la mise en application des conceptions générales définies dans la résolution de Lyon, et qui se sont traduites par la constitution du Conseil Economique du Travail, par les manifestes et la propagande relative à la nationalisation industrialisée ; il y a entre cet action et les grèves des cheminots un lien direct.

La seconde a un caractère double : elle comprend en effet l'action de l'Internationale syndicale reconstituée en juillet-août 1919 à Amsterdam, quelques semaines après le Congrès de Lyon, et l'action des délégués de la C. G. T. au sein de l'Organisation Internationale du Travail créée par les traités de paix, aussi bien à la première Conférence de Washington que dans le Conseil d'administration du Bureau International dont le secrétaire général de la C. G. T. est membre.

Nous avons établi notre rapport suivant ces deux grandes divisions, sans négliger toutefois des questions d'ordre intérieur dont ont eu à connaître les Comités confédéraux nationaux de janvier, de mars et de mai, ni l'ensemble des actions corporatives qui se sont produites durant cette période et ont été particulièrement marquées au cours du mois de mars.

Nous n'avons donc pas à donner ici d'appréciation sur l'action me-

née, ses résultats, les perspectives d'avenir qui se présentent au syndicalisme. Nul ne saurait pourtant méconnaître la gravité de la période que nous traversons. La réaction patronale et politique s'étale, brutale, ou se prépare, hypocrite. Les réformes matérielles auxquelles la classe ouvrière tient le plus, et surtout la loi de huit heures, font l'objet de nouvelles attaques. On ne dissimule pas l'intention de museler l'action syndicale par des projets dirigés contre les armes dont les travailleurs disposent. Une lutte violente est dirigée contre l'organisation ouvrière : la C. G. T. elle-même est poursuivie et menacée dans son existence par le pouvoir.

Au point de vue international, la situation devient de plus en plus grave ; la réaction s'étend à des pays de plus en plus nombreux ; les guerres se développent et les entreprises impérialistes créent des menaces de plus en plus lourdes. Nous sommes loin de la paix réclamée par les peuples, de la volonté de collaboration pacifique des peuples affirmée par les travailleurs.

Ces menaces intérieures et extérieures doivent retenir l'attention de tous les camarades. Il faut que le Congrès d'Orléans soit une claire réponse, que les organisations syndicales y affirment bien haut leur résolution de poursuivre leur effort d'émancipation prolétarienne, de continuer la lutte pour la réalisation du but que le syndicalisme se donne, de maintenir leur existence unie contre les manœuvres des grandes organisations capitalistes et des politiciens, de travailler à réaliser, d'accord avec les travailleurs du monde entier, une paix véritable et juste, de ne se laisser ni émouvoir ni détourner de leur idéal.

Le Congrès d'Orléans prouvera combien étaient faux et imbéciles les calculs de ceux qui ont cru, par la répression, briser l'effort syndical et l'organisation même. Certes les dures batailles menées au mois de mai ont fait des victimes auxquelles doit être assurée la solidarité effective de tous, mais l'organisation ouvrière n'a pas été diminuée ; ses adversaires n'ont pas dû attendre longtemps pour s'en rendre compte puisque, au moment même où ils croyaient pouvoir proclamer leur victoire, l'union complète de la classe ouvrière se faisait par l'adhésion de la Fédération des Fonctionnaires venant rejoindre leurs camarades de l'industrie privée et ceux qui étaient déjà partie intégrante de la Confédération.

Le syndicalisme a une trop grande conscience de sa force pour envisager avec crainte les circonstances présentes. Il s'est déjà défini comme un élément d'avenir et de progrès ; il sait qu'il a pu, avec des forces moins nombreuses et dans des conditions beaucoup plus difficiles, résister aux attaques ouvertes ou masquées de ses adversaires. Il en sera de même cette fois.

Le Congrès d'Orléans constituera une nouvelle affirmation de force et de progrès, une démonstration de puissance, le témoignage que les travailleurs de ce pays ne cesseront pas de lutter, d'accord avec le prolétariat mondial, pour réaliser l'ordre social nouveau où le travail trouvera tous ses droits et prendra la direction de l'activité collective.

La déclaration de Lyon

L'activité des organismes chargés de conduire l'action de la C. G. T. est tout naturellement déterminée par les décisions prises par les Congrès confédéraux. A ce titre, et en raison de l'importance qui lui a été attribuée, nous rappelons ici les termes de la Déclaration adoptée par le Congrès de Lyon :

I

Emanation directe des forces ouvrières organisées, le Congrès confédéral proclame à nouveau, avec une conviction renforcée par toute l'expérience passée comme par l'effroyable calastrophe qui a désolé le monde, que l'idéal syndicaliste s'accomplira seulement par la transformation totale de la société.

Née de la lutte de classes, expression complète de la situation faite au prolétariat, s'inspirant pour son action et dans son objet de la défense des intérêts professionnels et du développement complet des droits du travail, l'organisation ouvrière répète que son but essentiel est la disparition du patronat et du salariat. La lutte de classes, elle la constate comme un fait dont elle entend tirer toutes les conséquences. Cette lutte ne pouvant prendre fin qu'avec la suppression de toutes les classes, de tous les privilèges économiques et sociaux, elle doit aboutir à une organisation nouvelle de la collectivité. Participation égale de tous aux charges et aux droits que les rapports nécessaires des hommes font naître, tel est le principe initial sur lequel le mouvement ouvrier entend instaurer un régime nouveau ; il réalisera celui-ci suivant ses conceptions propres, avec les organismes qu'il aura lui-même créés et dont le caractère essentiel doit être de donner aux forces de production la direction et le contrôle de l'économie collective : créateur de toutes les richesses, élément qui commande l'activité sociale, le travail entend être tout parce que les autres facteurs de la société ne sont que ses subordonnés ou ses parasites.

Ainsi, sans qu'aucune équivoque puisse être possible, le syndicalisme déclare qu'il est dans son origine, son caractère présent, son idéal permanent, une force révolutionnaire.

II

Imprégné de ces principes et de ce but, le Congrès confédéral de Lyon rappelle et reprend les termes de la résolution d'Amiens, qui déclare :

« Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 consécutif de la C. G. T. :

« La C. G. T. groupe en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

« Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

« Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

« Dans l'œuvre revendicatrice, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du bien-être des travailleurs par la réalisation immédiate d'améliorations telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le Syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

« Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et l'avenir découlent de la situation de salarié qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le Syndicat.

« Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de luttes correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le Syndicat les opinions qu'il professe en dehors ;

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent suivre, en toute liberté, la transformation sociale. »

Le Congrès de Lyon estime en outre nécessaire de dire que cette déclaration ne se borne pas à affirmer pour un moment donné, de façon provisoire et révisable, la neutralité des organisations professionnelles à l'égard des partis ou des écoles, des doctrines ou des philosophies, mais qu'elle proclame de façon permanente cette conception fondamentale de l'action syndicale qui est l'action directe.

Il ne peut laisser croire, par contre, que cette action trouve son expression exacte et exclusive dans des actes de violence ou de surprise, ni qu'on la puisse considérer comme une arme pouvant être utilisée par des groupements extérieurs au syndicalisme.

C'est parce qu'ils sont producteurs que le Syndicat appelle à lui tous les travailleurs, et c'est l'utilisation de la force qu'ils tiennent de leur fonction productive qui est la puissance de l'organisation ouvrière.

Plus que toute autre force sociale présente, il traduit ce fait essentiel qui est la conséquence fatale de l'activité collective moderne : le recul de la politique devant l'économie.

Continuer la production pour satisfaire les besoins des hommes, l'accroître pour mettre à la disposition de tous une plus grande somme de richesses consommables, ainsi se traduisent ses préoccupations auxquelles la situation mondiale résultant de la guerre donne une gravité formidable.

Le mouvement syndical ne peut être que révolutionnaire, puisque son action doit avoir pour effet de libérer le travail de toutes les servitudes, de soustraire tous les produits à tous les privilèges, de mettre toutes les richesses entre les mains de ceux qui concourent à les créer.

Cette conception, réalisée par l'effort des travailleurs, se fera suivant les modalités du travail lui-même constituant l'ordre nouveau, basé non sur l'autorité, mais sur les échanges; non sur la domination, mais sur la réciprocité; non sur la souveraineté, mais sur le contrat social.

L'action quotidienne du Syndicat est une préparation à ce renversement des valeurs.

Toute manifestation de la force ouvrière, en effet, tend, à l'heure présente, à la conclusion des contrats. Ce serait une erreur profonde d'y voir une collaboration; les conventions collectives, qu'elles s'étendent à un atelier, ou à toute une région, ou à une corporation sur toute l'étendue du territoire, possèdent une valeur de transformation parce qu'elles limitent l'autorité patronale, parce qu'elles ramènent les relations entre employés et employeurs à un marché qui encourage l'effort sans apaiser l'énergie, puisque le travail n'y trouve pas la reconnaissance à tous ses droits, mais la satisfaction d'amoiner l'absolutisme patronal en introduisant, dans l'atelier ou l'usine, le contrôle d'une puissance non assujettie à l'exploitation du patronat, d'une force d'émancipation : le Syndicat.

S'inspirant du même esprit qui l'a déjà amené à réclamer des mesures efficaces et pratiques contre la cherté de la vie, démonstration même du gâchis économique dans lequel se débat la société, le syndicalisme déclare qu'il entend faire un effort pour aboutir aux solutions nécessaires, non dans un intérêt égoïste, mais dans le ferme désir de trouver une solution satisfaisante pour la collectivité.

Cette réorganisation industrielle, ce retour à l'équilibre économique ne peuvent pas être obtenus par les palliatifs que propose le pouvoir. Le régime actuel repose trop sur la défense des profits particuliers pour qu'on puisse attendre de lui les solutions qui s'imposent.

L'impissance de la classe dirigeante et des organisations politiques s'affirme de jour en jour plus forte, plus forte aussi apparaît constamment la nécessité pour la classe ouvrière de prendre ses responsabilités dans la gestion de la société.

Le mouvement syndical a dû ainsi envisager les solutions qui s'imposent sans délai. Il n'en saurait trouver de plus urgentes, de plus nécessaires que celle de la nationalisation industrialisée, sous le contrôle des producteurs et des consommateurs, des grands services de l'Economie moderne : les transports terrestres et maritimes, les mines, la houille blanche, les grandes organisations de crédit.

L'exploitation directe par la collectivité des richesses collectives, la mise sous son contrôle des fonctions et des organismes qui commandent les opérations industrielles de transformation de ces richesses et leur

répartition sont une condition essentielle de la réorganisation que nous voulons poursuivre. Mais constatant l'impuissance des organismes politiques et le caractère même du pouvoir, nous ne songerons pas à augmenter les attributions de l'Etat, à les renforcer, ni surtout à recourir au système qui soumettrait les industries essentielles au fonctionnarisme avec son irresponsabilité et ses tares constitutives, et réduiraient les forces productrices au sort d'un monopole fiscal.

Les résultats déploraables que l'on a pu constater dans le passé et qui se manifestent tous les jours, sont une condamnation suffisante de ce système. Par la Nationalisation, nous entendons confier la propriété nationale aux intéressés eux-mêmes : producteurs et consommateurs associés.

Faisant confiance à la Confédération Générale du Travail, les Syndicats confédérés déclarent : que l'action ouvrière se doit de se développer sur ce plan, pour réaliser le plus rapidement possible ces buts immédiats.

*
**

Le Congrès de Lyon proclame à nouveau le droit inaliénable pour les peuples de se déterminer eux-mêmes ; exprimant sa profonde sympathie à la Révolution russe, il proteste contre toute continuation d'interventions armées en Russie et contre le blocus réduisant un peuple à la famine parce que coupable de s'être révolté contre ses oppresseurs.

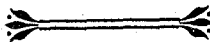
Le Congrès, soucieux d'affirmer sa solidarité effective à l'égard du peuple russe, charge le Bureau confédéral de demander aux organisations syndicales des transports de faire que leurs membres se refusent de transporter armes et munitions destinées aux armées Koltchak et Denikine.

Le Bureau confédéral est chargé également de transmettre cette même proposition au Bureau Syndical International pour que ce dernier internationalise cette action.

Le Congrès réclame que soit mise en application, le plus rapidement, la résolution votée à Amsterdam, concluant à l'envoi d'une délégation ouvrière en Russie.

Enfin le Congrès, exprimant la volonté unanime de la classe ouvrière, condamnant la politique réactionnaire des pays de l'Entente, exige que la paix soit conclue avec la Révolution russe.

Rappelons que cette déclaration fut adoptée par 1.633 mandats contre 324 et 43 abstentions.



L'action intérieure

L'organisation intérieure de la Confédération, telle qu'elle a été modifiée par le Congrès de Paris (juillet 1918) et commencée d'être appliquée à la fin de la même année, a fonctionné normalement.

Trois réunions du Comité Confédéral National ont eu lieu depuis Lyon jusqu'à la date d'établissement de ce rapport, une quatrième devant prendre place avant le Congrès d'Orléans. Elles ont montré encore que la nouvelle institution répond bien à ce que l'on attendait d'elle.

Le C. C. N. de janvier

Le premier C. C. N. a eu lieu les 12, 13 et 14 janvier 1920.

En réalité, il aurait dû être tenu au mois de décembre, mais l'absence de deux des secrétaires, Jouhaux et Dumoulin, qui faisaient partie de la délégation ouvrière à la Conférence de Washington, avait obligé de le reporter à cette date.

L'ordre du jour prévu comportait un assez grand nombre de questions d'ordre administratif :

- 1° *Constitution du nouveau Comité ;*
- 2° *Rapports moraux : a) sur l'action confédérale ; b) sur l'action internationale ; c) sur le Comité Economique du Travail ; d) sur la Voix du Peuple ;*
- 3° *Rapport financier ;*
- 4° *Rapport de la Commission de contrôle ;*
- 5° *Nomination du bureau ;*
- 6° *Nomination de la Commission administrative ;*
- 7° *Nomination de la Commission de contrôle ;*
- 8° *Questions renvoyées pour complément d'études au Comité confédéral par le Congrès de Lyon ; a) propagande ; b) lois sociales ;*
- 9° *La campagne patronale contre la loi des huit heures.*

Les délégués des Fédérations nationales et des Unions départementales devaient donc procéder au renouvellement de l'administration de la C.G.T.

L'élection du bureau confédéral ne donna lieu à aucun débat. Furent ainsi réélus :

Secrétaire général : *Jouhaux.*

Secrétaire adjoint (Service des Fédérations) : *Dumoulin.*

Secrétaire adjoint (Unions départementales) : *Lapierre.*

Secrétaire adjoint (*Voix du Peuple*) : *Laurent.*

Trésorier général : *Calveyrach.*

L'élection des trente membres de la Commission administrative, par contre, souleva une série de discussions.

Au Congrès de Lyon, une résolution présentée par la Commission de

vérification des statuts avait prévu une représentation proportionnelle de la « minorité » dans la C. A.

Un certain nombre de camarades pouvant être rattachés à cette tendance étaient présentés aux suffrages du C. C. N. Sur ce nombre, un « Comité des Syndicats minoritaires parisiens » en avait désigné neuf (les camarades Marthe Bigot, Bouyé, Chabert, Lepetit, Lorient, Monatte, Monmousseau, Tommasi et Voisin) en déclarant que si tous n'étaient pas élus, aucun d'eux n'accepterait de siéger.

D'autre part, sur quelles bases devait-on établir cette représentation proportionnelle ? D'après le vote sur le rapport moral ou d'après le vote sur la Déclaration déterminant l'action à venir de la C. G. T. ? Dans le premier cas, la « minorité » aurait droit à neuf membres, dans le second à six.

Le débat s'ouvrit sur une intervention du camarade Dumoulin, qui demanda aux délégués de préciser l'application de la résolution votée à Lyon. Plusieurs délégués y prirent part. Le camarade Mayoux (Bouches-du-Rhône), au nom de la « minorité », réclama pour celle-ci le droit de désigner ses représentants ; d'autres, notamment Perrot (Seine), rapporteur de la Commission de Lyon, Merrheim (Métaux), Roux (Cuirs et Peaux), s'élevèrent contre la prétention d'un groupement extérieur.

Le débat devait d'ailleurs reprendre après le premier tour qui donna les résultats suivants :

Merrheim (Métaux), 111 voix ; *Bourderon* (Tonneau), 109 ; *Bartuel* (Sous-Sol), 109 ; *Rivelli* (Inscrits maritimes), 107 ; *Perrot* (Seine), 105 ; *Bidegaray* (Cheminots), 104 ; *Savoie* (Alimentation), 102 ; *Roux* (Cuirs et Peaux), 102 ; *Vignaud* (Ports et Docks), 98 ; *Chanvin* (Bâtiment), 93 ; *Hodée* (Agriculture), 93 ; *Passerieu* (Forces motrices), 88 ; *Doumencq* (Dessinateurs), 84 ; *Lefèvre* (Bijou), 84 ; *Guinchard* (Transports), 84 ; *Toussaint* (Ameublement), 81 ; *Legris* (Spectacles), 81 ; *Provost* (P. T. T.), 78 ; *Jeanne Bouvier* (Habillement), 74 ; *Marthe Bigot* (Instituteurs), 74 ; *Copigneaux* (Travailleurs municipaux), 72 ; *Cnudde* (Textile), 66.

Ces 23 candidats obtenaient la majorité absolue. Venaient ensuite :

Lenoir (Métaux), 61 voix ; *Tommasi* (Voiture), 60 ; *Mammale* (Livre), 58 ; *Monnier* (Verriers), 56 ; *Chazal* (Seine-et-Marne), 54 ; *Dumas* (Habillement), 53 ; *Monatte* (Livre), 53 ; *Buisson* (Employés), 52 ; *Monmousseau* (Cheminots), 52 ; *Roux* (Sciens-Découpeurs), 49 ; *Luquet* (Coiffeurs), 47 ; *Pichon* (Lithographie), 46 ; *Voirin* (Cuirs et Peaux), 46 ; *Desplanques* (Coiffeurs), 45 ; *Merma* (Services de santé), 45 ; *Lepetit* (Bâtiment), 45 ; *Millerat* (Habillement), 45 ; *Vandeputte* (Textile), 45 ; *Renaudel* (Employés), 40 ; *Decouzon* (Produits chimiques), 40 ; *Diern* (Préparateurs en pharmacie), 35 ; *Bouyé* (Métaux), 33 ; *Lorient* (Instituteurs), 33 ; *Chabert* (Métaux), 32 ; *Simonin* (Allumettiers), 32 ; *Hamelin* (Livre), 30 ; *Mulliez* (Administration guerre), 28 ; *Royer* (Sciage mécanique), 25 ; *Espanet* (Chapellerie), 24 ; *Henriot* (Alimentation), 24 ; *Cordier* (Bâtiment), 22 ; *Charbonnier* (Bâtiment), 14 ; *Demey* (Ports et Docks), 12 ; *Campanaud* (Chemins de fer), 12 ; *Rambaud* (Coiffeurs), 11 ; *Loze* (Produits chimiques), 11 ; *Foulon* (Instituteurs), 9 ; *Sirolle* (Cheminots), 9 ; *Antourville* (Alimen-

tation), 8 ; *Gué* (Voiture), 7 ; *Briolet* (Bâtiment), 4 ; *Quélavoine* (Instituteurs), 3 ; *Massot* (Métaux), 1.

Il est à remarquer que dans le nombre des candidats ayant eu la majorité absolue, il n'y a que deux minoritaires, *Marthe Bigot* et *Toussaint*, celui-ci n'appartenant pas au groupe des neuf.

L'interprétation de ce premier vote donna lieu à une nouvelle discussion à la suite de laquelle le C. C. N. décida de proclamer élus les vingt-trois premiers candidats et de procéder à un second tour, qui donna les résultats suivants :

Lenoir (Métaux), 67 voix ; *Desplanques* (Coiffeurs), 45 ; *Dumas* (Habillement), 39 ; *Mammale* (Livre), 37 ; *Monmousseau* (Cheminots), 33 ; *Tommasi* (Voiture), 31 ; *Buisson* (Employés), 30 ; *Monatte* (Livre), 30.

Venaient ensuite : *Monnier*, 29 voix ; *Roux*, 24 ; *Lepetit*, 22 ; *Merma*, 20 ; *Renaudel*, 18 ; *Loriot*, *Voirin*, 15 ; *Pichon*, 14 ; *Chazal*, 13 ; *Bouyé*, 13 ; *Luquet*, 12 ; *Millerat*, 10 ; *Vandeputte*, 9 ; *Diem*, 8 ; *Charbonnier*, 8 ; *Chabert*, 8 ; *Espanet*, 8 ; *Decouzon*, 7 ; *Cordier*, 6 ; *Mulliez*, 6 ; *Demey*, 5 ; *Loze*, 5 ; *Epinette*, 5 ; *Hamelin*, 5 ; *Royer*, 4 ; *Antourville*, 3 ; *Simonin*, 4 ; *Gué*, 2 ; *Sirolle*, 2 ; *Rambaud*, 2 ; *Cordier*, 1 ; *Campanaud*, 1.

Une nouvelle difficulté surgit encore, puisqu'il n'y avait que sept membres à nommer et que deux candidats arrivaient avec le même nombre de voix.

Le camarade *Tommasi*, membre sortant de la C. A. et candidat de la « minorité », ayant renouvelé sa déclaration qu'aucun des « neuf » n'accepterait de siéger si tous n'étaient admis, le C. C. N. procéda à main levée à la désignation du trentième membre, le camarade *Buisson*.

Il convient d'ajouter ici que les trois camarades « minoritaires » élus dans les deux tours : *Marthe Bigot*, *Monmousseau* et *Tommasi* ayant donné leur démission et le camarade *Toussaint* les ayant suivis, le C. C. N. de mars, conformément aux décisions prises, les remplaça dans un nouveau scrutin où les votes se répartirent ainsi :

Vandeputte (Textile), 54 voix ; *Monnier* (Verriers), 46 ; *Mlle Livergnaz* (Services de santé), 45 ; *Roux* (Sciage), 44, élus.

Vinrent ensuite : *Decouzon* (Produits chimiques), 32 voix ; *Millerat* (Habillement), 27 ; *Diem* (Préparateurs en pharmacie), 23 ; *Marchand* (Tonneau), 22 ; *Toulouse* (Cheminots), 12 ; *Loze* (Produits chimiques), 7 ; *Hagmann* (Livre), 6 ; *Monmousseau* (Cheminots), 1 ; *Toussaint* (Ameublement), 1.

L'élection de la Commission de contrôle eut lieu sans débats. Furent élus à main levée les camarades *Dutailly*, *Périnaud*, *Merma*, *Monnier*, *Roux* (Sciage-Découpage) et *Pichon*.

Le Comité Confédéral National eut ensuite à discuter les autres questions administratives prévues à l'ordre du jour, notamment l'établissement du budget confédéral et celui de la *Voix du Peuple*. Celle relative à la propagande donna lieu au vote d'un ordre du jour donnant mandat à la C. A. de « préparer un rapport détaillé sur la réorganisation de la propagande en se conformant aux indications qui lui seront données par les secrétaires d'Unions départementales consultés à ce sujet ».

Il adopta ensuite les termes du rapport sur les lois sociales qui concluait à la constitution d'une commission composée comme suit :

Dix membres de la Commission administrative ;

Deux secrétaires du Conseil judiciaire de l'Union des Syndicats de la Seine ;

Deux secrétaires du Conseil judiciaire de la Bourse du Travail de Paris ;

Trois délégués, dont un médecin, désignés par la Fédération des Services de Santé ;

Trois délégués, dont une femme, désignés par la Fédération de l'Enseignement ;

Quatre délégués, à raison de un par Fédération, savoir : Mineurs, Marine, Chemins de fer et Fonctionnaires de l'Etat ;

Une femme, choisie par la Commission administrative parmi les adhérentes des Fédérations de l'Industrie privée (Habillement, Cuir et Peaux, etc.) ;

Trois avocats choisis parmi les membres du Conseil judiciaire et l'Union des Syndicats de la Seine ;

Un secrétaire adjoint de la C. G. T. comme secrétaire de la Commission administrative.

Cette commission est elle-même divisée en quatre sous-commissions ayant chacune l'examen de questions particulières ainsi distribuées :

1° *Accidents du travail, prud'homme, coutumes professionnelles, lois de protection de la femme et de l'enfance à l'atelier ;*

2° *Apprentissage, placement, chômage, durée du travail, minimum de salaire, hygiène des ateliers ;*

3° *Retraites ouvrières, invalidité, assistance, législation de guerre ;*

4° *Habitations ouvrières, hygiène sociale, alcoolisme, enseignement, éducation de la jeunesse.*

Enfin, une grande discussion eut lieu sur la journée de huit heures, au cours de laquelle tous les délégués se prononcèrent énergiquement en faveur de l'application et de la défense de la loi.

*
**

Mais, dans la réalité, toutes ces questions n'avaient occupé que la dernière partie des séances du Comité.

Un grand débat s'était institué sur l'action générale de la C. G. T., au cours desquels furent successivement envisagées la création du Conseil Economique du Travail, la participation à la Conférence de Washington et l'aide à donner à la Révolution russe. Nous reviendrons sur ces deux dernières questions dans la partie du rapport traitant de l'action internationale.

Le Conseil Economique du Travail fait, d'autre part, l'objet d'un exposé qu'on lira plus loin. Indiquons ici le débat qui se produisit à ce sujet.

Les critiques contre le C. E. T. furent apportées particulièrement par les camarades Zoretti (Calvados), Mayoux et Verdier (Aveyron). Le premier résumait les siennes dans l'ordre du jour que voici :

Le Comité Confédéral National accepte l'idée d'un Conseil ayant pour but de préparer dès maintenant les institutions et les modalités de la transformation sociale à laquelle le prolétariat organisé devra procéder lorsque sa domination se sera substituée à celle de la classe bourgeoise ;

Regrette que, dans la constitution du C. E. T., le bureau confédéral ait cru devoir faire appel à parité de droits à des organisations extérieures à la C. G. T. ;

Donne mandat à la C. A. de la C. G. T. de procéder à une réorganisation du C. E. T. en en prenant les éléments constitutifs exclusivement dans son sein ;

Invite les techniciens, les divers groupes organisés dans la F. F., et plus généralement tous les producteurs et intellectuels à adhérer aux Syndicats confédérés de leur profession, à en créer s'il n'en existe pas.

De nombreux camarades se prononcèrent au contraire en faveur du Conseil Economique du Travail, dont le camarade Jouhaux développa la constitution, en justifiant la part que les fonctionnaires et les techniciens avaient été appelés à y prendre et en exposant le rôle qu'il était appelé à remplir.

Le débat fut clos par le vote de l'ordre du jour suivant :

Le Comité Confédéral National approuve la constitution du Conseil Economique du Travail créé en application des décisions prises au Congrès de Lyon.

Il estime que cet organisme, pour donner tous les résultats que la classe ouvrière en attend, doit comprendre toutes les compétences nécessaires à l'accomplissement de sa tâche et, pour cette raison, approuve la participation, à cet organisme, des coopérateurs, des fonctionnaires, des techniciens, appelés à y travailler sous l'égide de la C. G. T.

La destination des travaux de ce Comité est et restera la recherche des solutions tendant à doter les travailleurs des capacités de gestion, d'organisation et d'administration qui leur sont nécessaires pour prendre la place que leur assigne leur rôle historique.

Il fut adopté, au total, par 104 voix contre 18 et 1 abstention.

Au cours de ce débat, et en raison de la participation au C. E. T. des instituteurs amicalistes organisés dans la Fédération des Fonctionnaires, le conflit qui sépare ceux-ci des instituteurs des Syndicats confédérés avait été longuement discuté. Ce fait donna lieu au vote de l'ordre du jour suivant, motivé par un vote du Sénat refusant le droit syndical aux fonctionnaires :

Le Comité confédéral national, en présence du vote réactionnaire du Sénat refusant une fois de plus le droit syndical aux fonctionnaires ;

Envoie son salut fraternel aux fonctionnaires brimés par ce vote, les assure de toute la solidarité du mouvement ouvrier ;

Donne mandat à la Commission administrative et au Bureau confédéral de faire bénéficier les fonctionnaires du droit syndical, en procédant à l'admission au sein de la C. G. T. de la Fédération nationale des Fonctionnaires et en réalisant l'Union des organisations d'instituteurs.

L'admission des fonctionnaires devait être réalisée moins de cinq mois après.

Le C. C. N. de mars

Le Comité Confédéral National se réunit à nouveau, les 29, 30 et 31 mars, afin d'examiner l'ordre du jour que voici :

- 1° *Rapport moral* : a) *national* ; b) *international* ;
- 2° *Rapport sur la réorganisation de la propagande* ;
- 3° *Le Premier Mai* ;
- 4° *La journée de huit heures* ;
- 5° *Nationalisation des Services publics* ;
- 6° *La situation économique du pays* ;
- 7° *Nomination de quatre membres de la Commission administrative.*

Le rapport moral fut présenté verbalement par le camarade Jouhaux.

La discussion relative à l'action nationale (nous parlerons plus loin de l'action internationale) fut presque exclusivement consacrée à la grève des cheminots de février, dont l'exposé sommaire est relaté plus loin. Elle occupa toute la première journée. Le camarade Mayoux attaqua la conduite de la C. G. T., regrettant que celle-ci n'ait pas profité de cette occasion pour faire aboutir les revendications générales du prolétariat. Il déposait d'ailleurs cet ordre du jour :

Le Comité National Confédéral,

Regrette que la C. G. T. n'ait pas profité du mouvement des cheminots pour donner l'ordre d'une grève de protestation, soit pour vingt-quatre heures, soit pour une durée non limitée ;

Estime que la grève générale est le seul moyen d'arracher aux gouvernants l'amnistie, la paix avec la Russie, et d'empêcher la guerre à l'Allemagne révolutionnaire ; qu'en conséquence, l'organisation ouvrière doit profiter de la première occasion favorable pour la réaliser ;

Le Comité refuse la confiance aux militants placés à la tête de la C.G.T.

De nombreux camarades prirent part aux débats. Tour à tour, Dumoulin, secrétaire adjoint ; Rivelli (Inscrits maritimes), Jouhaux, Le Trocquer (Eure), Bourderon (Tonneau), Bidegaray (Cheminots), Laurent, secrétaire adjoint, Tommasi (Voiture-Aviation), Le Guennic (Côtes-du-Nord), répondirent aux critiques du délégué des Bouches-du-Rhône et justifèrent l'action de la Confédération dans ce mouvement. Verdier (Aveyron), tout en déclarant n'être point d'accord avec Mayoux, critiqua la nationalisation des chemins de fer, base selon lui insuffisante de l'action sociale du syndicalisme ; Dejonkère (Charente-Inférieure) demanda, sur la grève, une série de précisions qui lui furent données par Jouhaux.

Une dernière intervention du secrétaire confédéral clôtura le débat ; il présenta un ordre du jour ainsi conçu :

Le Comité Confédéral National, réuni le 29 mars 1920, enregistrant les déclarations faites concernant l'attitude du Bureau confédéral et de

la Commission administrative, approuve pleinement cette attitude, conforme aux principes fondamentaux du syndicalisme et en relation exacte avec les événements ; estime que dans la période actuelle, tous les militants syndicalistes doivent se tenir prêts à seconder l'action du Bureau confédéral et de la Commission administrative, et leur accorde sa confiance.

Le vote fut le suivant :

Motion Jouhaux, 99 voix (34 Fédérations, 65 Unions) ;

Motion Mayoux, 6 voix (4 Unions, 2 Fédérations) ;

14 abstentions, 15 absences.

La plus importante question soumise au C. C. N. était celle relative à l'organisation du Premier Mai. Elle devait provoquer de longs débats, souvent très vifs, qui suivirent le dépôt, par Marty-Rollan (Haute-Garonne) de la résolution suivante :

Le Comité National Confédéral constate une fois pour toutes que les dirigeants de la bourgeoisie veulent échapper aux responsabilités de la situation présente qui est sans issue. Ils recherchent à la fois, sous forme de lois, le bâillon de l'arbitrage obligatoire qui étouffera les clameurs de la classe ouvrière, et les dispositions légales qui briseront l'arme de grève aux mains des travailleurs.

Les travailleurs ont compris et comprennent tous les jours davantage qu'eux seuls doivent refaire, qu'eux seuls peuvent refaire, que c'est en eux seuls que se trouvent le salut du pays, la renaissance du monde, la réconciliation de l'humanité.

La société présente achève de vivre. Les travailleurs ne vont à l'organisation que pour l'action, mais cette action corporative, de satisfactions immédiates qui les soulève et les entraîne, doit être transformée le plus rapidement possible en un mouvement d'ensemble, en une action générale qui devra se conjuguer avec les mouvements révolutionnaires du prolétariat international. A l'heure que nous vivons parce que sont indispensables la pénétration des masses et l'organisation de nos forces de gestion.

Le Comité National Confédéral, après avoir déclaré qu'il est puéril et vain d'envisager des réformes partielles, alors qu'une transformation totale s'impose, engage la Confédération Générale du Travail à entreprendre immédiatement une campagne intense d'agitation basée sur une conception de nationalisation industrialisée où toutes les questions sociales trouveront leur solution dans l'application de nouvelles méthodes de travail dans le domaine national et international. Cette campagne d'agitation devra être rapide et les militants qui la mèneront au nom de la C. G. T. devront s'inspirer de la leçon des faits sociaux qui indiquent qu'il ne doit plus y avoir de corporatisme, de mouvements locaux, de réformes partielles. Cette campagne d'agitation devra être la préparation à une grève générale qui pourra être antérieure ou postérieure au 1^{er} Mai 1920, mais qui dans le deuxième cas n'enlèverait rien à la démonstration traditionnelle de ce jour. Cette grève générale ne sera pas réduite à quelques heures ou à une journée mais à la grève générale révolutionnaire sans limite de durée, jusqu'à la transformation de la société pour laquelle

le Bureau confédéral est mandaté de mettre au point un plan d'organisation sur la production et la répartition des produits et sur les rapports révolutionnaires à établir entre les cités industrielles et la masse agraire.

La date de cette grève générale sera fixée par les soins de la Commission administrative et du Bureau confédéral.

Deux conceptions se heurtèrent. La première fut soutenue plus particulièrement, pour la « minorité », par le camarade Verdier qui, au nom du camarade Mayoux, déposa la motion suivante, signée par les U. D. des Bouches-du-Rhône, des Basses-Pyrénées, de la Dordogne, de la Drôme, de Lot-et-Garonne, des Deux-Sèvres, de la Charente, de l'Aveyron, de l'Isère, d'Alger, de Constantine, du Gard, du Var, de la Haute-Savoie, de la Savoie et par les Fédérations de la Maréchalerie et de la Voiture-Aviation.

Le Comité confédéral national, considérant, d'une part, qu'une grève de vingt-quatre heures est insuffisamment démonstrative de la puissance ouvrière et ne saurait faire aboutir les revendications morales et sociales qui nous tiennent le plus à cœur ;

D'autre part, qu'un tel mouvement comporte pour certaines corporations (cheminots, postiers, etc.), autant de risques de répression qu'une grève de longue haleine ;

Le Comité, en conséquence, décide une grève générale de durée non limitée dont le point de départ est fixé au Premier Mai prochain ;

Cette grève aura pour but d'obtenir immédiatement :

1° L'amnistie totale ;

2° La reprise des relations officielles avec la Russie ;

3° Le retrait des troupes françaises opérant en divers pays d'Europe et en Orient ;

4° Le respect du droit syndical et son extension aux fonctionnaires, la réintégration des cheminots et autres agents de l'Etat révoqués pour faits de grève ou délits d'opinion ; la même mesure de réintégration devra s'appliquer aux ouvriers et employés de l'industrie privée frappés pour faits de grève ;

5° Le respect par tout le patronat de ce pays de la loi de huit heures.

La C. G. T. et tous ses groupements, Syndicats, Unions locales et départementales, Fédérations, profiteront de ce mouvement pour poser le principe du contrôle exclusif des organisations ouvrières sur la production et les échanges.

Mais la plupart des nombreux orateurs qui prirent la parole se prononcèrent contre une grève à durée illimitée. Au cours de ces débats, le camarade Jouhaux prononça, sur l'action confédérale, un discours dont le C. C. N. décida la publication en brochure de propagande.

Un troisième ordre du jour fut enfin soumis aux délégués ; il était signé des camarades Million (Rhône), Roger (Meurthe-et-Moselle et Vosges), Bartuel (Sous-Sol), Merma (Services de Santé), Bondoux (Nièvre), Locket (Indre), Pilard (Maine-et-Loire), Marinier (Seine-et-Oise), Rey (Allier), Hervier (Cher), Betesta (Indre-et-Loire), Frecon (Loire), Roux (Cuir et

Peaux), Rougerie (Haute-Vienne), Rousseau (Corrèze), Blandy (Cantal), Toussaint (Ameublement), Tonnetti (Manche).

En voici le texte :

Le Comité confédéral national,

Résolu à poursuivre la réalisation intégrale du programme des revendications préconisées par la C. G. T. ;

Considérant que des solutions précises et promptes s'imposent sur les questions qui préoccupent au plus haut point le prolétariat français, notamment sur le respect par le patronat français de l'application de la journée de huit heures ;

L'amnistie générale des soldats et détenus politiques ;

La paix avec la Russie ;

La nationalisation des services publics ;

Considérant que le projet gouvernemental sur l'arbitrage obligatoire constitue une violence que l'on tente d'exercer sur nos organisations ouvrières en les dépossédant de leurs moyens efficaces de défense contre l'exploitation patronale :

1° Décide d'organiser pour la date du Premier Mai 1920, d'accord avec l'Internationale syndicale, une démonstration mondiale sous forme d'un chômage général de vingt-quatre heures en faveur de la socialisation des moyens de production et d'échange ;

2° Estime que la situation générale économique de notre pays et de l'Europe nécessite la préparation de la mise en action de tout l'effort du prolétariat ;

3° En cas de circonstances exceptionnelles, donne mandat à la Commission administrative de déterminer, au mieux des intérêts généraux de la classe ouvrière et en lui laissant l'entière maîtrise de son mouvement, le caractère et l'époque d'une action générale.

Le vote, effectué par appel nominal, donna les résultats suivants :

Motion Mayoux : 20 voix (18 Unions, 2 Fédérations) ;

Motion Marty-Rollan : 2 voix (Unions) ;

Motion Million : 92 voix (36 Fédérations, 56 Unions).

Il y eut 19 absents et une abstention.

La motion Million fut donc adoptée.

Les grèves de mars

Le Comité National Confédéral se réunit encore extraordinairement au mois de mai, à la suite de la grève des cheminots. Il en sera parlé à ce sujet, de même que les mouvements des travailleurs de la voie et l'action confédérale doivent être traités à part des actions corporatives que nous allons rappeler ici sommairement.

Ces actions ont été parfois très importantes et ont affecté l'industrie de toute une région. C'est de celles-là que nous nous bornerons à parler ici.

Un très grand nombre a été naturellement provoqué par l'aggravation constante des conditions ouvrières dues au renchérissement du

coût de la vie. Mais on ne saurait trop mettre en évidence le caractère de celles qui se sont déroulées particulièrement au mois de mars et qui ont eu, pour la plupart, le caractère d'une résistance aux tentatives généralisées du patronat contre la journée de huit heures.

Une première période d'agitation, surtout sensible à Paris, s'est produite au mois de novembre 1919. Trois corporations de la capitale furent ainsi affectées, les imprimeurs de journaux, les employés des grands magasins et une grande maison d'alimentation. Toutes les trois furent des échecs. La cause de ces insuccès est évidente : il faut la chercher dans le fait qu'à cette période se déroulait une campagne électorale qui surexcitait toutes les passions réactionnaires. La grève des journaux a même eu pour conséquence de permettre d'étouffer ces mouvements devant une opinion distraite. Beaucoup plus significative pourtant fut la période de mars.

De grands conflits, dont certains commencèrent en février, se produisirent alors dans les régions les plus diverses. La plupart revêtirent un caractère qui dépasse la portée des revendications relatives aux salariés.

On ne peut pas douter, à voir la simultanéité des offensives patronales, qu'il y ait eu à ce moment une action concertée des employeurs et qu'elle visait la journée de huit heures.

C'a été notamment le cas dans la région lyonnaise, pour les typographes parisiens et les métallurgistes de l'Est. La tactique du patronat était la suivante : déclarer qu'ils ne pouvaient accorder les majorations de salaires réclamées par les travailleurs qu'autant que ceux-ci accepteraient de faire des heures supplémentaires.

Il est évident que si les travailleurs avaient cédé à cette manœuvre, la réforme acquise depuis un an aurait été très compromise. A toute nouvelle demande d'augmentation qu'ils auraient formulée, les patrons auraient pu répondre par une contre-proposition du même ordre.

La manœuvre des employeurs a échoué complètement, aussi bien à Lyon, où 60.000 camarades de la voiture, de la teinture-apprêt, de l'électricité, de la métallurgie, de l'habillement, des transports et manutentions, des produits chimiques et pharmaceutiques soutinrent vaillamment la lutte pendant cinq semaines, qu'à Paris pour les typographes « labouriers », qu'à Belfort et dans la Franche-Comté où, le 6 avril, une fusillade des gendarmes fit un mort et plusieurs blessés.

L'assaut patronal fut rompu.

Citons encore, comme mouvements corporatifs importants de la même période, la grève des ouvriers du textile du Nord, qui engloba au moins 65.000 travailleurs, celle des ouvriers métallurgistes de la région de Maubeuge, celle des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, un mouvement plus court des mineurs de la Loire, etc.

Il faut aussi rappeler brièvement que nos camarades d'Alsace-Lorraine ont mené plusieurs grèves importantes au cours du mois de mars, et que, au mois d'avril, une grève générale provoquée par l'attitude hostile du patronat et des autorités paralysa plusieurs jours l'activité de toute la région.

Toutes ces actions corporatives, menées dans des conditions rendues très dures par le coût de la vie, sont venues démontrer la solidité de l'organisation ouvrière et sa force.

La propagande

On a vu que le Comité Confédéral National de janvier avait décidé de charger la C. A. d'établir un rapport sur l'organisation de la propagande.

Ce travail fut adopté par le C. C. N. de mars. Il concluait par les propositions suivantes :

1° Employer dans une plus large mesure les militants de province en les indemnisant dans les mêmes conditions que les délégués des Fédérations et les militants de la région parisienne non permanents ;

2° Que, pour chacune des tournées, les renseignements indispensables pour l'établissement d'un schéma de conférence soient fournis aux délégués ;

3° Que les délégués mandatés pour des tournées de propagande ou des meetings soient toujours pris sur une liste dressée selon les indications des Fédérations et des Unions et choisis parmi leurs membres ;

4° Que le champ de recrutement des Unions départementales soit bien maintenu aux limites strictes des départements ;

5° Que les conférences interdépartementales ne soient organisées que par la C. G. T. et qu'elle y soit toujours représentée ;

6° Qu'il est intolérable que des délégués d'Unions départementales puissent parcourir leur région au moment où certaines grèves purement revendicatives sont en cours dans leurs localités, pour généraliser ces grèves dans les régions voisines sans que ni les Fédérations, ni les Unions départementales intéressées aient été avisées.

Dans le débat auquel donna lieu ce rapport, la plupart des orateurs intervinrent pour insister sur la nécessité d'éduquer les syndiqués et de constituer des cadres, car la croissance du syndicalisme amène aux organisations des camarades inexpérimentés et qu'il faut éclairer. D'autre part, ils se prononcèrent en faveur de grandes campagnes de propagande.

C'est en ce sens que la Commission administrative avait déjà organisé au cours du mois de novembre une grande tournée « *Pour la paix avec la Russie Pour l'Amnistie générale* », qui s'effectua, malgré le trouble de la période électorale, dans des conditions satisfaisantes. Elle fut organisée de la façon suivante :

Tournée Cassin : Alençon et Cherbourg, le 24 novembre ; Evreux, le 25.

Tournée Dassé : Bayonne, le 23 ; Tarbes, le 24 ; Auch, le 25 ; Mont-de-Marsan, le 26.

Tournée Demey : Saint-Claude, le 21 ; Besançon, le 22 ; Bourg, le 23 ; Annecy, le 24 ; Chambéry, le 25.

Tournée Dumercq : Montpellier, le 22 ; Narbonne, le 23 ; Perpignan, le 24 ; Toulouse, le 25 ; Albi, le 26 ; Cahors, le 27 ; Montauban, le 28 ; Agen, le 29 ; Bordeaux, le 30 ; Saintes, le 2 décembre ; Niort, le 3.

Tournée Fiquet : Chalon-sur-Saône, le 23 ; Valence, le 24 ; Le Teil, le 25 ; Avignon, le 26 ; Nîmes, le 27 ; Lyon, le 29.

Tournée Jacquemin : Le Mans, le 22 ; Laval, le 23 ; Saint-Brieuc, le 25 ; Brest, le 26 ; Lorient, le 27.

Tournée Labe : Angers, le 28 ; La Roche-sur-Yon, le 4 décembre ; Nantes, le 5.

Tournée Lapierre : Toulon, le 23 novembre ; Nice, le 24 ; Marseille, le 25 ; Manosque, le 27 ; Grenoble, le 28 ; Saint-Etienne, le 4 décembre.

Tournée Pagès : Decazeville, le 23 novembre ; Aurillac, le 24 ; Clermont-Ferrand, le 25 ; Châteauroux, le 26 ; Bourges, le 27 ; Orléans, le 28.

Tournée Marty-Rollan : Ussel, le 26 ; Angoulême, le 28. (Malade, Marty-Rollan ne put exécuter complètement sa tournée.)

Tournée Rey : Nevers, le 26 ; Auxerre, le 27 ; Melun, le 28.

Tournée Thomsen : Troyes, le 28 ; Chaumont, le 29 ; Ronchamps, le 1^{er} décembre ; Epinal, le 2 ; Nancy, le 3 ; Charleville, le 6.

On peut également noter que dans la Seine, le dimanche 7 décembre, l'Union des Syndicats organisa, avec le même programme, une série de 24 meetings, dont 15 en banlieue.

De leur côté, s'inspirant des indications données par la C. A. confédérale, les Unions départementales continuèrent la propagande commencée par la tournée de propagande de fin novembre en faveur de l'amnistie et de la Révolution russe.

Des milliers d'affiches, de tracts furent placardés et distribués dans chaque réunion (1).

« Pour l'amnistie, pour les huit heures, contre l'arbitrage obligatoire et les lois régressives » la C. A. décida encore d'appuyer ces revendications par une première démonstration générale qui eut lieu le dimanche 21 mars dans cinquante villes du pays.

Ils eurent lieu, avec un succès considérable, à : *Roubaix*, avec Pas-sérieu (Industries électriques) ; *Calais*, avec Panissal (Mineurs) ; *Amiens*, Roux (Cuirs et Peaux) ; *Beauvais*, Dumoulin (C. G. T.) ; *Sedan*, Roueste (Bâtiment) ; *Nancy*, Jacquemin (C. G. T.) ; *Strasbourg*, orateurs locaux ; *Bar-le-Duc*, Thomsen (U. S. Seine) ; *Belfort*, Labe (Métaux) ; *Troyes*, Dumas (Habillement) ; *Besançon*, Galantus (U. D. Jura) ; *Cherbourg*, *Decouzon* (Produits chimiques) ; *Rouen et Le Havre*, orateurs locaux ; *Lisieux*, Le Trocquer (U. D. Eure) ; *Lille*, Lapierre (C. G. T.) ; *Louviers*, orateurs locaux ; *Rennes et Brest*, Dumercq (U. S. Seine) ; *Nantes*, Gauthier (Inscrits maritimes) ; *Saint-Nazaire*, Cassin (U. D. Loire-Inférieure) ; *Orléans*, Racamon (Alimentation) ; *Auxerre*, délégués locaux ; *Dijon*, Chabanon (Produits chimiques) ; *Chalon-sur-Saône*, Millerat (Habillement) ; *Lyon*, Lefèvre (Bijou) ; *Nevers*, Hervier (Cher) ; *Bourges*, Berthelot (U. D. Loiret) ; *Montluçon*, Perrot (Seine) ; *Roanne*, orateurs locaux ; *Saint-Etienne*, Dumas (Produits chimiques) ; *Tours*, Bisch (Voiture) ; *Angers*, Pottier (U. D. Sarthe) ; *Angoulême*, Dejonkère (U. D. Charente-Inférieure) ; *Limoges*, orateurs locaux ; *Saintes*, Capocci (Employés) ;

(1) *Voix du Peuple* de janvier, page 9.

Bayonne, délégués locaux ; *Tulle*, Dassé (U. D. Gironde) ; *Toulouse*, Pourcher (Employés) ; *Montpellier*, Réaud (Inscrits maritimes) ; *Nîmes*, Fraisse (U. D. Hérault) ; *Grenoble*, Dumas (U. D. Rhône) ; *Vienne*, délégués locaux ; *Avignon*, Nicolas (U. D. Hérault) ; *Marseille*, *Toulon*, *Aix-en-Provence*, orateurs locaux ; *Nice*, Obviet (U. D. Var) ; *Paris*, Cordier (Serruriers, Seine) ; *Souppes* (Congrès départemental de Seine-et-Marne et meeting), Bourderon (Tonneau).

En outre, diverses Unions locales et départementales avaient elles-mêmes organisé d'autres meetings. Ce fut notamment le cas pour *Roubaix*, *Abbeville*, *Le Boucau*, *Brive*, *Ussel*, *Eygurande* et *Bort* (Corrèze), *Montceau-les-Mines*, *Voiron*, etc.

En dehors de ces actes de propagande générale et de la préparation du Premier Mai, dont nous allons parler, d'autres tournées ont été, à de nombreuses reprises, effectuées dans diverses régions par les militants confédéraux ou des militants de province qui s'étaient mis à la disposition de la C. A.

Le Premier Mai 1920

Aussitôt après la décision du Comité confédéral de mars, fixant le caractère du Premier Mai, la C. A. s'est employée activement à préparer la démonstration annuelle.

C'est ainsi que fut organisée la série de tournées que voici :

Tournée Dumercq : Blois, le 12 avril ; Tours, le 13 ; Angers, le 14 ; Nantes, le 15 ; Saint-Nazaire, le 16 ; Lorient, le 17 ; Brest, le 18.

Tournée Tournier : Saint-Brieuc, le 20 avril ; Rennes, le 21 ; Laval, le 22 ; Le Mans, le 23 ; Chartres, le 24 ; Versailles, le 25.

Tournée Bitch : Argenteuil, le 24 avril ; Mantes, le 25 ; Rouen, le 26 ; Le Havre, le 27.

Tournée Le Troquer : Caen, le 24 avril ; Cherbourg, le 25 ; Alençon, le 26.

Tournée Dumoulin : Toulouse, le 15 avril ; Tarn, les 16, 17, 18 et 19 ; Cahors, le 20 ; Amiens, le 23 ; Calais, le 24 ; Boulogne, le 25.

Tournée Milan : Annonay, le 28 avril ; Le Teil, le 29.

Tournée Hugghe : Chaumont, le 23 avril ; Romilly, le 26 ; Troyes, le 24.

Tournée Tommasi : Haute-Savoie, les 17, 18 et 19 avril ; Savoie, les 20, 21 et 22.

Tournée Lefèvre : Besançon, le 20 avril ; Audincourt, le 21 ; Belfort, le 22 ; Ronchamps, le 23.

Tournée Galantus : Epernay, le 23 avril ; Reims, le 24 ; Bar-le-Duc, le 25 ; Nancy, le 26 ; Epinal, le 27.

Tournée Chauvin : Metz, le 20 avril ; Strasbourg, le 21 ; Colmar, le 23 ; Mulhouse, le 24.

Tournée Decouzon : Dax, le 24 avril ; Bayonne, le 25 ; Tarbes, le 26 ; Auch, le 27 ; Millau, le 29.

Tournée Lapiere : Tulle (congrès), les 17 et 18 avril ; Brive, le 19 ; Aurillac, le 20 ; Montluçon, le 21 ; Persan, le 24 ; Creil, le 25 ; Eyreux, le 27.

Tournée Bourderon : Bourges, le 24 avril ; Nevers, le 25 ; Moulins, le 26 ; Montargis, le 27.

Tournée Buisson : Joigny (congrès et réunion), les 24 et 25 avril ; Sens, le 26 ; Montereau, le 27 ; Corbeil, le 28.

Tournée Marty-Rollan : Avignon, le 23 avril ; Arles, le 24 ; Marseille, le 25 ; Toulon, le 26 ; Cannes, le 27 ; Nice, le 28.

Tournée Roux : Oullins, le 14 avril ; Valence, le 15 ; Saillant, le 16 ; Lyon, le 23 ; Die, réunion le 17, congrès le 18 ; Saint-Donat, le 19 ; Romans, le 20 ; Grenoble, le 21 ; Vienne, le 22 ; Etampes, le 25.

Tournée Dasse : Nîmes, le 23 avril ; Montpellier, le 24 ; Cette, le 25 ; Narbonne, le 26 ; Perpignan, le 27.

Tournée Cassin : La Roche-sur-Yon, le 22 avril ; Rochefort, le 23 ; Saintes, le 24 ; Niort, le 25 ; Angoulême, le 26 ; Poitiers, le 27.

Tournée Nicolas : Carcassonne, le 23 avril ; Montauban, le 24 ; Agen, le 25.

Tournée Roueste : Arras, le 23 avril ; Douai, le 24 ; Lille, le 25 (matin) ; Roubaix, le 25 (soir) ; Valenciennes, le 26 ; Saint-Quentin, le 29 ; Charleville, le 1^{er} mai, à 9 h. ; Montherme, le 1^{er} mai, à 11 h. ; Sedan, le 1^{er} mai, 15 heures.

Tournée Bestel : Orléans, le 25 avril ; Vierzon, le 26 ; Châteauroux, le 27 ; Limoges, le 28 ; Périgueux, le 29 ; Bordeaux, le 30.

Tournée Rey : Montceau-les-Mines, le 22 ; Mâcon, le 23 ; Oyonnax, le 24 ; Saint-Claude, le 25 ; Dôle, le 26 ; Dijon, le 27.

Tournée Million : Roanne, le 16 ; Rive-de-Gier, le 20 ; Saint-Etienne, le 21 ; Firminy, le 27.

Toutefois, en raison des circonstances, certaines modifications durent ensuite être apportées à l'ordre prévu.

La Confédération Générale du Travail publia le manifeste suivant :

TRAVAILLEURS, CHOMEZ LE 1^{er} MAI !

Aucune des nombreuses promesses qui nous furent faites au cours des années de guerre n'a été tenue, aucune des espérances que, légitimement, le monde du travail était en droit de nourrir, ne s'est réalisée.

LA PAIX A TROMPÉ NOTRE ATTENTE !

Aucune des mesures préconisées par la C. G. T. n'a été retenue ou loyalement appliquée.

Le régime capitaliste prétend conserver l'intégralité de ses privilèges ; le militarisme se continue, écrasant la nation de son douloureux et pesant fardeau. Mais la grande tourmente qui a meurtri le monde a modifié

profondément l'esprit des peuples. De profondes transformations s'inspirant des droits nouveaux sont légitimement réclamées par la classe productrice ; les résistances égoïstes et aveugles ne feront qu'aggraver le malaise.

La routine et l'égoïsme ont provoqué dans notre pays une crise économique qui s'aggrave tous les jours.

La vie chère, œuvre des profiteurs de guerre, est aujourd'hui perpétuée par leurs dignes continuateurs, les profiteurs de la paix.

Devant les appétits déchaînés sur la misère commune, un seul moyen s'offre pour le salut public : opérer le retour à la collectivité des moyens de production et d'échange.

Le régime économique actuel doit disparaître, car nos dirigeants nous conduisent à la banqueroute et nous préparent la famine.

TRAVAILLEURS DE TOUTES CONDITIONS,

En chômant le Premier Mai, vous vous associez aux travailleurs des autres pays qui, avec vous, en exécution des décisions de la Fédération Syndicale Internationale, quitteront le Premier Mai l'atelier, le bureau, le magasin, le chantier, pour manifester en faveur de la nationalisation immédiate des grands services publics et des richesses naturelles.

Ce jour-là, vous élèverez votre voix en faveur d'une amnistie large et humaine, qui fera sortir des prisons, des bagnes, vos frères soldats.

Pour le Droit syndical de tous les fonctionnaires qu'une législation réactionnaire voudrait brimer ;

Pour la Reprise immédiate des relations avec la Russie révolutionnaire ;

Pour réaliser toutes ces revendications, pour obtenir la nationalisation,
N'ALLEZ PAS AU TRAVAIL LE PREMIER MAI !

La démonstration qui se produisit le jour même où débutait la grève des cheminots, revêtit une ampleur considérable. En province, l'élan fut égal à celui de l'an passé. Les réunions, les démonstrations eurent partout lieu dans un esprit excellent.

Aucun incident sérieux ne fut signalé.

Mais, comme l'année précédente, il n'en fut pas de même à Paris.

Dans la capitale, le chômage fut aussi intense qu'en 1919. Cependant, le pouvoir fit effort pour diminuer la signification de cette journée. Les jaunes des grandes Ecoles et de l'*Union Civique*, mobilisés par les Compagnies de transports en commun et le gouvernement, firent leurs premières armes contre l'action des travailleurs. Le Métro fonctionna ; dans les tramways et les autobus, on put assurer un service médiocre et faire circuler quelques voitures à peu près vides. C'était une provocation.

Elle ne pouvait pas surprendre. On savait que le gouvernement avait pris des mesures pour utiliser le cas échéant contre les manifestants les pires moyens.

La provocation devint flagrante dans l'après-midi. Aux environs de la Bourse du Travail où, comme à chaque Premier Mai, se rencontraient une foule de travailleurs, des incidents surgirent, provoqués d'abord par le passage, au milieu de masses serrées, d'autobus conduits par des

jaunes. La police se livra à des charges répétées, se servant ostensiblement de ses revolvers. De nombreux blessés, deux morts, dont une vieille femme, furent le bilan des exploits sauvages des policiers.

Les poursuites contre la C. G. T.

Le gouvernement avait ainsi présumé, en versant le sang, à la répression qu'il allait mener contre les organisations ouvrières dans la période de lutte qui s'ouvrit ce jour-là.

Nous ne parlerons ici que des poursuites ordonnées contre la C. G. T.

Le 11 mai, le Conseil des Ministres invitait le Garde des Sceaux à « faire ouvrir une enquête contre la C. G. T., aux fins de dissolution, en vertu des articles 3, 5 et 9 de la loi du 21 mars 1884, qui donne pour objet exclusif aux Syndicats et réunions syndicales professionnelles l'étude et la défense de leurs intérêts économiques ».

Il n'est pas inutile de dire dans quelles conditions édifiantes fut prise cette décision. Elle était demandée depuis plusieurs jours par les réactionnaires les plus avérés ; elle avait été réclamée par la Chambre de Commerce de Lyon, dont le président Isaac, ministre du Commerce, transmis l'ordre du jour au gouvernement.

Le caractère des poursuites ne pourrait être mieux précisé !

Nous n'épiloguerons pas sur ce nouvel acte de violence. Il nous suffira de reproduire ici l'affiche publiée aussitôt par la C. A. :

LA C. G. T. EST AU-DESSUS DE TOUS LES COUPS DE FORCE

Impuissant à nier davantage le mouvement de grève et sa portée, acculé à la violence par l'hostilité même qu'il a déployée contre les travailleurs et par les conséquences désastreuses pour le pays de son attitude, le gouvernement veut dissoudre la Confédération Générale du Travail.

La C. G. T. reste debout.

Le Pouvoir s'est placé dans l'illégalité.

La C. G. T. est légale. Elle l'est en elle-même. Elle l'est dans son action actuelle.

Elle est inattaquable. Les ministres ont dû le reconnaître officiellement.

Elle existe par ses Syndicats légaux, par ses Unions départementales, par ses Fédérations nationales légales.

Il n'est pas dans la puissance d'un ministre de la dissoudre. Aucune force ne supprimera les organisations ouvrières et leur solidarité.

L'attitude de la C. G. T. reste inébranlable.

Elle n'a cessé, contre la gabegie politique et le mercantilisme des profiteurs, de défendre l'intérêt général. Rien n'empêchera son effort.

La manœuvre tentée par le gouvernement restera sans effet.

On veut briser le mouvement actuel. On a cherché à le faire par des arrestations et l'annonce d'un complot. On continue par des perquisitions opérées sans la moindre des garanties admises par la loi ; on fait peser sur l'action ouvrière la menace de la dissolution.

Obéissant aux injonctions des réactionnaires les plus déclarés, le gouvernement tente des répressions qui n'avaient pas été faites depuis l'Empire ; il veut, dans la France républicaine, faire ce que n'ont pas osé les plus brutales monarchies des autres pays.

C'est le droit syndical qui est en jeu.

Ce sont toutes les conquêtes de la classe ouvrière, toutes les garanties péniblement acquises que l'on veut arracher aux travailleurs !

Dans la pensée de ses auteurs, cette manœuvre est une première tentative pour réduire la classe ouvrière à l'impuissance.

Mais rien de cela n'a porté et ne portera !

La classe ouvrière saura défendre ses droits.

Elle poursuivra son mouvement de revendication. Elle ne s'en laissera pas détourner par les menaces et les provocations du pouvoir.

Elle répondra aux coups de force par la démonstration de la puissance du travail et elle le fera dans le cadre que la Confédération a tracé. Elle amplifiera son mouvement suivant les mesures que dictera la Confédération qui en restera maîtresse.

Le pouvoir des travailleurs est hors de la portée des politiciens.

Il se manifestera comme les travailleurs eux-mêmes le veulent dans leur solidarité qui demeure intacte. La classe ouvrière ne laissera pas diminuer son action par les calculs haineux d'un gouvernement aux abois.

Dans l'ordre, dans la cohésion, dans la discipline, elle poursuivra son effort, prêt à répondre aux appels de la C. G. T. qui compte sur les travailleurs autant que ceux-ci doivent compter sur elle.

La Confédération Générale du Travail reste debout !

La réponse à ces poursuites — qui ont depuis donné lieu à une série d'interrogations des membres du Bureau confédéral — c'est au Congrès d'Orléans de le faire.

Et elle n'est pas douteuse !

L'adhésion des fonctionnaires

Une première réponse des travailleurs s'est du reste produite sans attendre. C'est celle que lui ont faite les Syndicats de Fonctionnaires en donnant leur adhésion à la Confédération Générale du Travail, menacée par le gouvernement et que la presse conservatrice déclarait battue, amoindrie, presque finie.

Cette adhésion du prolétariat administratif avait déjà été votée en principe par un Congrès antérieur de la Fédération des Fonctionnaires ; toutes les grandes organisations qui composent celle-ci s'étaient prononcées en sa faveur. Tout récemment, le Conseil fédéral, appelé à se prononcer sur l'opportunité de l'entrée des fonctionnaires à la C. G. T., n'avait pas hésité, par une majorité imposante, à manifester sa volonté de rallier le prolétariat organisé sur le terrain économique.

Depuis, la question avait été largement et longuement débattue au sein même du prolétariat administratif.

Le pas décisif a été fait le 25 mai, dans la première journée du Con-

grès de la Fédération, où le camarade Jouhaux représentait la Confédération qui fut longuement acclamée.

Par 193 voix (comprenant celle de toutes les grandes organisations : instituteurs, douanes actives, contributions indirectes) contre 30 et 78 abstentions, le Congrès adopta l'ordre du jour suivant :

Le Congrès décide que la Fédération nationale donne immédiatement son adhésion à la Confédération Générale du Travail ;

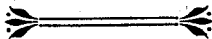
Le Congrès donne, en outre, mandat au Conseil fédéral d'étudier les moyens de conserver un contact permanent avec les Syndicats qui ne pourront pas dès maintenant adhérer à la C. G. T.

Malgré les menaces immédiatement adressées par le pouvoir aux fonctionnaires, cette décision a été appliquée à la date du 2 juin.

La Commission Administrative reçut, à sa séance de ce jour, les camarades Charles Laurent et Picquemal, secrétaire et secrétaire adjoint de la Fédération des Fonctionnaires, venus apporter leur demande d'adhésion. A l'unanimité, la C. A. a accepté favorablement la demande formulée, et Jouhaux a remercié les fonctionnaires de venir au monde ouvrier au moment où celui-ci est persécuté.

Il y aura à déterminer ultérieurement les modalités de cette adhésion, dont on ne pouvait songer à faire une condition préalable dans les circonstances où elle s'est produite.

Nous n'en préjugerons pas. Il suffit de dire que c'est une date capitale que celle où s'est enfin réalisée, après un long effort, l'union totale de tous les salariés.



Le Conseil Economique du Travail

La décision de constituer un Conseil Economique du Travail avait été prise au Congrès confédéral de Lyon et le camarade Jouhaux, secrétaire confédéral, avait indiqué au cours d'une intervention préalable au vote de la Déclaration, les conceptions que cette institution nouvelle devait avoir pour but de mettre en œuvre (1).

La C. G. T. se mit au travail, sans attendre, pour la réaliser.

Nous ne rappelons ici que très brièvement la proposition formulée par la Confédération, depuis le début même de l'année 1919, de constituer un Conseil National Economique auquel devaient participer les représentants des travailleurs organisés, des chefs d'industrie, des techniciens et de l'Etat. Cette proposition, qui parut un moment près d'être acceptée par le gouvernement, ne donna lieu en réalité qu'à un projet officiel, inacceptable pour les travailleurs et qui ne put d'ailleurs avoir aucune suite.

A Lyon, le camarade Jouhaux déclarait que devant ces faits il ne pouvait plus être question d'un tel organisme. Par contre, il proclamait que « devant la carence du pouvoir, les travailleurs devaient constituer avec les techniciens et les fonctionnaires acceptant le programme minimum de la C. G. T., un Conseil Economique du Travail qui s'attachera sans plus attendre aux problèmes immédiats et aux problèmes généraux de la production et des échanges. »

Le Congrès adopta cette proposition en constatant que « le retour à l'équilibre économique ne pouvait être obtenu par les palliatifs que proposait le pouvoir ». Il déclarait aussi que « l'exploitation directe, par la collectivité, des richesses nationales, la mise sous son contrôle des fonctions et des organismes qui commandent les opérations industrielles de transformation de ces richesses et leur répartition sont une condition essentielle de la réorganisation que nous voulons poursuivre. Mais constatant l'impuissance des organisations politiques et le caractère même du pouvoir, nous ne songeons à augmenter les attributions de l'Etat, à les renforcer, ni surtout à recourir au système qui soumettrait les industries essentielles au fonctionnarisme avec son irresponsabilité et ses tares constitutives et réduirait les forces productives au sort d'un monopole fiscal.

« Les résultats déplorables que l'on a pu constater dans le passé et qui se manifestent tous les jours sont une condamnation suffisante de ce système. Par la Nationalisation, nous entendons confier la propriété nationale aux intéressés eux-mêmes, producteurs et consommateurs associés ».

(1) Reproduit dans la *Voix du Peuple* d'octobre (n° 10), p. 597.

La création du Conseil Economique du Travail, voulue dans un but de réalisations positives et pour un effort constructif, correspondait donc à « une série de préoccupations directement inspirées des problèmes immédiats et d'avenir » et la C. G. T. entendait en faire « un instrument d'étude et de préparation au rôle social des travailleurs ».

L'organisme nouveau fut créé suivant ces directives, c'est-à-dire avec la collaboration des techniciens, des fonctionnaires et des coopérateurs.

Sa constitution fut ainsi déterminée :

A la tête, un Comité directeur composé de treize membres, représentant les quatre grandes organisations qui constituent le C. E. T., à savoir :

La Confédération Générale du Travail ;

La Fédération nationale des Fonctionnaires ;

La Fédération nationale des Coopératives ;

L'Union Syndicale des Techniciens de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture (U. S. T. I. C. A.).

Il a pour secrétaire général le secrétaire de la C. G. T.

Puis viennent ensuite neuf sections d'étude, constituées chacune par trois délégués au moins de chaque organisation participante, et qui peuvent également faire appel à titre consultatif à des personnalités étrangères à ces organisations, sous réserve que ces personnalités se présenteront sous le couvert d'une des organisations ou de la section elle-même.

Ces sections sont ainsi constituées :

1^{re} Section : *Outillage national* (Transports, Ports, Postes, Force motrice).

2^e Section : *Organisation économique* (contrôle et gestion ; économie nationale et internationale).

3^e Section : *Production industrielle et Matières premières.*

4^e Section : *Production agricole et Organisation agraire.*

5^e Section : *Finances et Crédit.*

6^e Section : *Cadres de la vie sociale* (hygiène, urbanisme, loisirs, éducation, assurances sociales).

7^e Section : *Enseignement général et technique.*

8^e Section : *Commerce et Répartition des richesses.*

9^e Section : *Régions dévastées.*

Ces sections désignent deux de leurs membres comme secrétaires et la réunion des secrétaires de toutes les sections constitue le *Comité de Répartition du Travail*, organisme intermédiaire et facultatif entre le Comité directeur et les sections d'étude.

Ce Comité de répartition du travail, qui comprend ainsi dix-huit membres, est présidé par un membre du Comité directeur. Il a pour charge de recevoir les directives et de les transmettre aux sections, ainsi que de répartir le travail, comme son nom l'indique, et aussi de concen-

trer les études qui sortiront des sections, de façon à mettre la dernière main à ces travaux.

La mise à l'étude d'une question est décidée par le Comité Directeur ; les directives générales de l'étude à entreprendre sont transmises aux sections par le canal du Comité de Répartition.

Dans le cas où une section juge utile la mise à l'ordre du jour d'une question particulière, elle en fait part au Comité Directeur par l'intermédiaire du Comité de Répartition.

Pour chacune des questions qu'elle est appelée à traiter, chaque section désigne un ou plusieurs rapporteurs qui peuvent compléter leur travail écrit par un exposé verbal fait aux Comités Directeur ou de Répartition.

Aussi le C. E. T., constitué pour étudier les problèmes les plus pressants créés par la crise qui a suivi la guerre, se présente déjà comme pouvant être par la suite transformé en organisme de gestion et de réalisation, au fur et à mesure des possibilités créées par l'action du syndicalisme.

L'activité du Conseil Economique du Travail a été considérable depuis le début de son fonctionnement. Sa création avait été annoncée après le Congrès de Lyon par une Déclaration confédérale (1) exposant la situation générale et ses conséquences, le rôle de la Confédération, l'adhésion des coopérateurs, des techniciens et des fonctionnaires et le programme du C. E. T. « placé sous l'égide de la C. G. T. »

La Déclaration se terminait par les passages suivants :

Dans la désorganisation et le découragement des temps présents, le Conseil Economique du Travail se révélera capable de faire l'ordre par l'élaboration des solutions adéquates. Et quand sonnera l'heure prochaine des actes, loin de se soustraire aux responsabilités qui lui incomberont, il saura, au contraire, les assumer avec l'appui de la classe ouvrière tout entière, le concours des hommes honnêtes, de tous ceux dont l'intelligence n'est pas obscurcie ni faussée par l'égoïsme de classe.

En annonçant cette action, la Confédération Générale du Travail entend déclarer en outre qu'elle poursuivra, en même temps que cette œuvre menée sur le terrain national, un effort international du même ordre.

L'organisation générale de la production dans le monde, l'extraction des matières premières, leur répartition, celle des produits manufacturés et des denrées alimentaires doivent être l'objet de préoccupations semblables de la part des travailleurs de tous les pays. La situation économique mondiale, les crises et l'agitation dont sont témoins les pays mêmes qui avaient paru favorisés dans l'effrayant conflit, sont la preuve décisive que la solidarité matérielle des peuples est aussi évidente que leur solidarité morale est nécessaire et que rien ne peut plus être réalisé de positif en dehors de la réciprocité de leurs intérêts.

Ainsi, par des efforts nationaux comme celui que la Confédération Générale du Travail va entreprendre, par des efforts internationaux qui

(1) *Voix du Peuple*, oct. 1919, p. 593.

vont être l'objet de l'action du prolétariat mondial, s'établira à travers l'humanité le régime nouveau; ainsi que se réalisera avec la justice sociale l'union des peuples réunis dans une même action de progrès et de paix.

Tel aurait dû être l'objet essentiel de la Société des Nations, dont le prolétariat de tous les pays demande la réalisation véritable.

Telle est l'œuvre dont la Confédération Générale du Travail veut être l'initiatrice par la création du Conseil Économique du Travail.

La séance inaugurale du C. E. T. eut lieu le 8 janvier 1920. Les représentants des quatre organisations participantes vinrent y affirmer l'esprit dans lequel elles entendaient travailler aux réalisations proposées par la Confédération Générale du Travail. Leur communauté de pensées et d'aspirations, leur solidarité dans cette œuvre furent pleinement dégagées par les déclarations des camarades Jouhaux, pour la C. G. T., Charles Laurent, pour la Fédération des Fonctionnaires, Francq, pour l'U. S. T. I. C. A., et Poisson, pour les Coopératives de Consommation.

Le Conseil Economique du Travail se mit aussitôt à l'œuvre malgré les difficultés initiales d'un travail et des conditions matérielles défavorables résultant du fait qu'il ne disposait pas encore de locaux pour installer ses services et organiser sa documentation.

Grâce aux dévouement des délégués, les sections travaillèrent chacune dans sa sphère.

Tout d'abord il fallut aborder les problèmes les plus pressants, au premier rang desquels figuraient la transformation et le perfectionnement de notre outillage national, et particulièrement des Transports.

Cette question, à laquelle le mouvement des cheminots et la part qui y fut prise par la C. G. T. n'allaient pas tarder à donner une importance de premier plan, nécessitait une étude approfondie et particulièrement complexe. Il en a été de même pour les diverses industries d'Etat, pour les richesses naturelles, et en premier lieu les Mines.

Tous ces problèmes si importants pour la classe ouvrière ont fait l'objet de travaux qui ont fourni à l'action ouvrière une base de revendications générales, et des projets dont s'inspire l'action des corporations intéressées.

Dans un autre ordre d'idées, la 4^e Section a étudié le problème agraire.

La 5^e Section s'est occupée du problème financier et fiscal et, après avoir critiqué le régime actuel, elle étudie une organisation nouvelle du crédit qui favorisera l'essor industriel au lieu de le paralyser.

La 6^e Section a abordé l'étude des questions complexes que pose le problème extrêmement ingrat de l'habitation. Réunie à la 9^e Section, elle a abordé l'étude des conditions dans lesquelles doit se faire la reconstruction des régions libérées.

La 7^e Section (enseignement général et technique) s'est prononcée pour la création de l'Ecole Unique, qui seule permettra d'opérer dès l'enfance une sélection normale des intelligences et des capacités en se basant sur la valeur réelle des enfants pour leur ménager l'accès des plus hauts degrés de la culture intellectuelle.

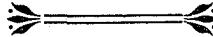
La 8^e Section a eu à établir un plan général de ravitaillement.

Tous ces travaux, qui abordent le problème social sous ses faces les plus diverses, auront pour couronnement un important projet d'organisation générale dont l'idée a déjà été émise dans d'autres pays : ce sera l'organisation d'une Direction de l'Economie Nationale dont l'élaboration a été confiée à la 2^e Section et dont le plan sera incessamment publié.

... Par ce rapide exposé, on peut voir que le Conseil Economique du Travail a déjà effectué une œuvre des plus importantes. Rappelons qu'en dehors même des projets particuliers de nationalisation (publiés ou à la veille de l'être), il a établi un cadre général de la Nationalisation industrialisée, les principes qui l'imposent, les lignes d'ensemble de cette réorganisation générale (1).

Grâce à ces travaux, la propagande des organisations syndicales se trouve déjà largement facilitée. Des conceptions précises, des propositions détaillées, un examen complet des problèmes techniques, l'étude de toutes les conditions d'une industrie donnée, des arguments indispensables pour éclairer les organisations et pénétrer l'opinion publique, ce sont déjà des résultats.

C'est maintenant le rôle des organisations syndicales de préparer l'action ordonnée et méthodique qui assurera la victoire économique du Travail.



(1) *Voix du Peuple*, n° de mars, p. 138.

La grande grève de mai

L'historique du mouvement des cheminots, sur l'importance considérable duquel il n'est pas besoin d'insister, a déjà été fait par les organisations syndicales.

Le compte rendu de la première grève a été donné dans le numéro de mars de la *Voix du Peuple*. Il en a été de même pour la grande grève de mai et l'on trouvera dans l'organe officiel de la C. G. T. (numéro double de mai-juin) un historique de la grève et la reproduction complète de tous les documents publiés au cours de cette lutte. D'autre part, cette grève a fait l'objet d'une brochure, *l'Action confédérale et la grève des cheminots*.

Nous nous bornons, dans ce rapport, à donner un exposé sommaire des faits, en les examinant surtout du point de vue de l'action confédérale.

La grève de février

Le mécontentement des cheminots, provoqué à l'origine par la lenteur mise à satisfaire leurs revendications professionnelles, s'était manifesté publiquement depuis le début de l'année. Au mois de janvier, un premier incident avait provoqué une grève des ateliers du réseau Paris-Orléans. Il put toutefois être réglé de façon satisfaisante.

Un nouveau conflit, de conséquences beaucoup plus graves, éclata encore à la fin du mois suivant.

Un incident qui mettait en cause le droit syndical provoqua une grève qui, d'abord limitée aux ateliers de Villeneuve-Saint-Georges, gagna d'autres services sédentaires du P.-L.-M. Elle s'étendit, le soir du 24 février, aux services actifs de ce réseau, sur l'initiative du secrétaire de l'Union des Syndicats du P.-L.-M.; dans la nuit du 24 au 25, d'autre part, les délégués des groupements parisiens, réunis à la Bourse du Travail, lancèrent l'ordre de grève dont l'application commença à Paris dans la journée du 25.

Le mouvement fut donc déclenché en dehors des organismes réguliers de la Fédération nationale des Chemins de fer.

Les revendications présentées, ainsi qu'elles furent définies après le début de cette action, étaient d'ordre corporatif. Elles s'appliquaient surtout à l'obtention rapide d'une échelle de traitement, d'un statut définissant la situation du personnel. Les grévistes y joignirent la défense des militants poursuivis. Enfin, on devait y adjoindre une revendication générale : la nationalisation des chemins de fer.

Quelle fut alors l'attitude de la Confédération Générale du Travail, représentée par son Bureau et sa Commission administrative ?

Le Conseil fédéral des cheminots, réuni extraordinairement le 27 février, ayant ratifié la grève qui existait en fait, la Commission administrative de la C. G. T. déclara se placer à leurs côtés, se tenir prête à mettre en action d'autres forces, d'accord avec eux. La Fédération nationale des

Chemins de fer ayant alors exprimé formellement sa volonté de limiter l'action aux seuls cheminots jusqu'à ce qu'elle ait épuisé tous les moyens à sa portée, la C. A. dut demeurer dans l'expectative ; elle s'y décida, mais en fixant elle-même un délai-limite, à l'expiration duquel elle se réservait d'appuyer l'effort des cheminots par l'action des Fédérations du Sous-Sol, des Inscrits maritimes, des Ports et Docks et des Moyens de transport.

Entre temps, pour donner une base au mouvement des travailleurs du rail et à l'appui qu'elle se tenait prête à donner à ceux-ci, la Commission administrative pressait l'élaboration d'un projet de nationalisation industrialisée des réseaux, que le Conseil Economique du Travail étudiait.

Ce délai-limite expirait le 1^{er} mars au soir. A ce moment, après des négociations difficiles, et sur l'arbitrage du président du Conseil, un accord intervint entre la Fédération et les Compagnies. Il comportait plusieurs clauses que l'on peut résumer comme suit : élaboration rapide de l'échelle de traitement et du statut réclamés par le personnel ; pas de sanctions pour faits de grève ; en ce qui concerne la réorganisation des réseaux, promesse de consulter le Conseil Economique du Travail sur l'élaboration du nouveau régime.

Le travail reprit sur les réseaux.

Mais cet accord avait été réalisé contre le ministre des Travaux publics, Le Trocquer. Il ne fut pas respecté par lui.

Des sanctions furent prises ; des militants furent révoqués, d'autres déplacés ou rétrogradés : les poursuites judiciaires ne furent pas arrêtées. En vain, l'organisation ouvrière protesta contre ce manquement aux promesses, cette violation d'un contrat. L'attitude du ministre fut naturellement suivie par les Compagnies, heureuses d'être couvertes par un tel exemple.

Il suffit de rappeler ces faits pour se rendre compte que le ministre voulait une revanche. Il espérait y parvenir en aggravant le mécontentement des cheminots, parmi lesquels les éléments de la minorité avaient formulé de vives critiques ; du même coup, il espérait jeter chez eux le désarroi, discréditer l'organisation elle-même en la faisant apparaître aux yeux de la masse comme incapable de défendre les militants...

Cette politique indiquait déjà, sans méprise possible, que toute action des salariés du rail se heurterait à une résistance violente. On aurait dû en conclure aussi qu'il était au moins imprudent de suivre ces manœuvres officielles pour mener à l'intérieur de la Fédération de violentes attaques contre ses dirigeants.

Avant la grève de mai

Bientôt commencèrent à se tenir les Congrès de réseaux qui devaient précéder le Congrès national annuel de la Fédération.

Celui du P.-L.-M. se prononça à une forte majorité contre l'attitude des dirigeants fédéraux. Il en fut de même pour celui du P.-O. Sur les réseaux du Nord et de l'Est, au contraire, la Fédération fut approuvée. Par contre, le réseau de l'Etat se prononça à une majorité très forte contre

la politique jusque-là suivie et ce vote entraîna la retraite du camarade Bidegaray, secrétaire fédéral, et du camarade Le Guen.

Quand le Congrès national s'ouvrit, le 21 avril, à Paris, il était certain que la direction de la Fédération allait être modifiée. Après des débats très vifs, en effet, le rapport moral fut rejeté par 196.298 voix contre 123.012 et 16.031 abstentions.

Ce vote était acquis lorsque le camarade Jouhaux vint exposer devant le Congrès les sentiments de la Confédération Générale du Travail.

Il assura les cheminots de la sympathie entière des organisations syndicales unies à leur Fédération dans le sein de la C. G. T. Mais il tint nettement à préciser les conditions d'accord indispensables à une action qui déjà paraissait possible.

Une seule revendication, déclara-t-il, était capable de réunir dans un même effort le prolétariat du rail et ces mêmes forces sociales de producteurs que la Commission administrative confédérale était prête à lancer à leur appui durant la grève de février. Pour déterminer une action générale, il convenait d'abord de s'entendre au moins sur le fond de cette revendication qui allait servir de base à la lutte : la nationalisation. Aucune bataille commune n'était possible sans cela. Or Jouhaux constatait qu'on n'avait guère, dans la nouvelle majorité des cheminots, fait qu'apporter des critiques contre la conception confédérale, qualifiée de replâtrage. Sur tous ces points, il estimait nécessaire de s'expliquer, d'autant que le projet de la C. G. T. n'était pas encore complet et qu'il y manquait des questions d'ordre intérieur du ressort des intéressés directs.

En terminant, le secrétaire général de la C. G. T. mit en garde le Congrès contre le danger d'engager une action sans que cet accord préalable fût réalisé...

Un incident s'était produit avant que le Congrès fût appelé à se prononcer sur la nouvelle orientation syndicale de la Fédération, et par suite sur les possibilités d'action à entreprendre : une délégation s'était rendue, le 21 avril, à la présidence du Conseil pour soumettre à Millerand les revendications des cheminots relatives aux sanctions prises en méconnaissance de son arbitrage du 1^{er} mars. Les délégués de la nouvelle majorité considérèrent la réponse donnée par le chef du gouvernement, alors à San Remo, comme une fin de non-recevoir — décision grave, parce qu'elle établissait en quelque sorte un état de rupture à l'égard du pouvoir dont la volonté de lutte ne pouvait pas être ignorée.

Quant à la détermination de la nouvelle orientation syndicale, le soin fut laissé au nouveau Conseil fédéral de présenter le texte sur lequel aurait à se prononcer le Congrès. Pendant que se poursuivaient les débats, le Conseil se réunit à la Bourse du Travail. Dans la soirée, il revint devant le Congrès avec deux projets de résolution, l'un présenté par le camarade Guillet, du Nord, au nom de la nouvelle minorité, et pour lequel s'étaient prononcés 23 membres ; l'autre accepté par 25 voix, la motion Monmousseau.

C'est cette dernière qui fut adoptée, par 171.037 voix contre 147.222 et 13.593 abstentions. En voici la conclusion :

Décide, devant la provocation du gouvernement et l'ajournement des

décisions inéluctables, d'engager une action de grève immédiate, en posant comme revendications :

- 1° *La nationalisation ;*
- 2° *La réintégration immédiate des révoqués dans leurs postes ;*
- 3° *L'abandon des poursuites judiciaires ;*
- 4° *La reconnaissance du droit syndical.*

Portant les décisions à la connaissance de la Confédération Générale du Travail, le Congrès appelle tout particulièrement l'attention du prolétariat organisé sur l'objet de cette action, sur la nécessité de sa réussite, et lui laisse toute latitude pour se joindre solidairement, par les moyens qui lui sont propres, au mouvement qui doit assurer le triomphe des revendications inscrites à son ordre du jour.

Pourtant, l'attitude du Congrès devait être modifiée d'une façon sensible dans la dernière séance qui eut lieu le dimanche 25 avril, à Aubervilliers.

Une nouvelle résolution fut soumise aux délégués qui, elle, fut votée à l'unanimité. En voici le texte :

Le Congrès, laissant de côté toutes les questions de tendances et de conceptions, et, d'accord unanimement sur les revendications générales présentées par la Fédération :

- 1° *Nationalisation ;*
- 2° *Réintégration des révoqués ;*
- 3° *Suppression des poursuites judiciaires ;*
- 4° *Reconnaissance du droit syndical ;*

Décide la grève générale de tous les réseaux, en laissant au Comité fédéral le soin de fixer la date et d'examiner si le Premier Mai doit être le pivot de l'action, et cela en accord avec la C. G. T.

Ces deux motions envisageaient donc des situations très distinctes. L'une parlait de grève générale, sans conditions, sans que fût envisagée l'entente préalable avec la C. G. T.; elle avait recueilli une forte opposition. L'autre, votée à l'unanimité, et qui avait son origine dans les instances du réseau Nord, admettait le principe de la même action, mais en la subordonnant à un accord avec l'organisation centrale ouvrière.

De quelle manière les nouveaux dirigeants de la Fédération allaient-ils interpréter les décisions du Congrès ?

Les membres du nouveau Conseil fédéral des cheminots se réunirent le lundi 26 avril, rue de la Grange-aux-Belles. Ils y choisirent le nouveau bureau de l'organisation.

A leur séance du matin, désireux d'éclaircir l'incident qui s'était produit au sein de la Commission des résolutions, la veille, à Aubervilliers, ils demandèrent la présence d'un membre du Bureau confédéral. Aucun des secrétaires ne se trouvant présent, le camarade Perrot, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, se rendit parmi eux.

L'incident, qui portait sur l'attitude de la C. A. pendant le mouvement de février et en particulier sur une conversation de Jouhaux, mal interprétée par Navez, délégué du Nord Belge, fut vite aplani. Il suffit à Perrot

de rappeler la position prise par la C. A., et tous les membres du Conseil fédéral convinrent qu'aucun différend n'existait, que les réserves faites la veille à Aubervilliers par Navez ne reposaient sur rien, et qu'en aucune façon l'appui de la C. G. T. aux cheminots ne pouvait être mis en doute, lors du mouvement précédent.

Le soir, le Conseil fédéral entendit le camarade Dumoulin.

Questionné par le Comité fédéral des Cheminots, sur l'action de la C. G. T. pour le Premier Mai et sur l'attitude que prendrait la Confédération dans le cas où les cheminots appliqueraient immédiatement les décisions de leur Congrès national, le secrétaire adjoint de la C. G. T. fit les déclarations suivantes :

— *La C. G. T. a un mandat de son Comité National de mars dernier qui lui fait obligation d'organiser une journée de chômage de toutes les corporations pour le Premier Mai. Ce chômage de vingt-quatre heures a une valeur démonstrative en faveur de la Nationalisation. Mais la C. G. T. n'a pas d'autre mandat.*

En ce qui vous concerne, vous, Cheminots, je vous invite à prendre une décision suivant le caractère des résolutions de votre Congrès. Prenez-la vous-mêmes de manière à ne pas placer la Commission administrative de la C. G. T. dans la nécessité de vous dicter votre attitude.

La décision que vous devez prendre se présente sous trois aspects :

1° Vous joindre simplement à la C. G. T. pour le chômage de vingt-quatre heures avec l'objectif indiqué par le Comité National Confédéral ;

2° Décider un mouvement général, après une préparation de propagande organisée — en accord avec la C. G. T. ;

3° Décider immédiatement la grève générale, et faire connaître tout de suite cette décision à la Commission administrative de la Confédération Générale du Travail en lui demandant son appui effectif.

Le Comité fédéral des Cheminots décida la grève générale à partir du 30 avril à minuit, par 28 voix contre 24.

La C. A. se réunit extraordinairement pour entendre les délégués des cheminots dans l'après-midi du mercredi 28 avril.

Le camarade Sirolle donna aussitôt aux membres de la Commission administrative connaissance de l'ordre de grève générale lancé sur tous les réseaux pour être appliqué à partir du 30 avril à minuit.

La Commission administrative ne se borna point à enregistrer cette décision qui la plaçait en face, non d'une attitude qu'elle pouvait discuter, mais d'un fait accompli en dehors d'elle, puisque, sans avoir réalisé l'accord préalable prévu par la motion d'Aubervilliers, la Fédération avait envoyé dès la veille l'ordre de grève à ses Syndicats.

Dans la longue discussion qui suivit et qui dut être continuée durant une séance de nuit, ses membres demandèrent aux représentants des Cheminots d'indiquer quelle allait être, à leur sens, la situation où ils allaient se trouver, les conséquences qui en pouvaient découler, de façon que la C. A. put, à son tour, prendre des dispositions et arrêter ses décisions en connaissance de cause.

A la question qui leur était posée de savoir s'ils soumettraient ces

revendications au gouvernement, les représentants des cheminots répondirent qu'ils considéreraient la déclaration faite par Millerand comme une fin de non-recevoir.

On leur demanda ensuite à quels moments ils estimeraient que leur mouvement serait victorieux, quels engagements du pouvoir ils voudraient obtenir avant de reprendre le travail. La réponse donnée par le camarade Monmousseau fut, en substance, la suivante :

« Si la C. G. T. ne nous donne pas son appui effectif dans la lutte, c'est nous qui envisagerons à quel point nous devons nous arrêter, nous qui envisagerons la nationalisation indépendamment du programme de la C. G. T. ... »

« Si la C. G. T. considère que la revendication à réaliser rentre en partie dans son programme, ce sera à elle de déterminer quand ces garanties seront atteintes. »

Les représentants des cheminots ajoutaient que s'ils étaient laissés à leurs propres forces, ils ne comptaient pas aller plus loin que la nationalisation déjà réalisée sur le réseau Etat, c'est-à-dire exactement l'Etatisation.

Le camarade Lévêque indiqua encore une possibilité de solution qui devait être reprise au cours du conflit : c'eût été la constitution d'une Commission chargée d'établir un projet de réorganisation des chemins de fer.

Le but donné par les représentants des cheminots à leur action avait donc un caractère nettement limité.

Comme ils l'avaient pensé lors de la grève de février, les membres de la Commission administrative ne pouvaient déclarer que le mouvement syndical resterait indifférent devant une action des cheminots qui menaçait de paralyser l'activité du pays et son ravitaillement, par suite d'avoir des répercussions immédiates sur le prolétariat lui-même.

Toutefois, il était du devoir des militants de la C. G. T. d'examiner la situation ainsi ouverte.

Ils ne pouvaient pas méconnaître que ces dernières allaient être considérables. Il y aurait l'hostilité résolue des Compagnies et celle du pouvoir ; mais il y avait aussi ce fait que le projet positif de nationalisation des voies ferrées n'était pas encore au point, n'avait été élaboré que dans ses grandes lignes. La propagande nécessaire pour en faire comprendre l'intérêt à l'opinion et aux masses ouvrières n'avait pu encore être menée utilement. Le mouvement risquait de ce fait de se heurter à l'incompréhension des uns et sans doute aussi à la malveillance d'une opinion qui, mal éclairée sur la revendication présentée, serait certainement travaillée par la presse.

Jouhaux fit valoir, comme il avait déjà été prévu en février, que la grève n'était pas dirigée contre le pays et qu'il fallait, par suite, prévoir l'organisation du ravitaillement par les moyens de la C. G. T. et de la Fédération des Cheminots, au cas d'une intervention effective des forces ouvrières. Ce point de vue ne souleva aucune objection.

Toutes les considérations obligeaient de prévoir une action de longue durée et qu'il fallait être à même d'organiser dans ce sens.

Restait, au moins pour l'instant, à savoir quelles mesures la Confédération générale du Travail pouvait envisager pour appuyer la Fédération des Cheminots au jour choisi d'accord avec celle-ci. Ce fut l'objet principal des débats de la C. A. dans sa seconde réunion du 28 avril.

Il ne pouvait pas être question de modifier, quarante-huit heures avant le Premier Mai, les décisions prises par les corporations en vue de cette date et qui, toutes, conformément au vote du Comité confédéral national, se bornaient à un chômage de vingt-quatre heures. Mais il était possible déjà de prendre position, d'annoncer la solidarité syndicale. Une déclaration dans ce sens fut adoptée au cours de la nouvelle séance tenue par la C. A., le jeudi 29 avril au matin.

La grève du cartel

Dès le 30 avril, sur la proposition de Dumoulin, la C. A. avait envisagé l'intervention de forces ouvrières à côté des cheminots qui allaient engager la lutte. Cette intervention d'ailleurs, selon une déclaration faite par les cheminots, n'était prévue au plus tôt que pour le mardi ou le mercredi suivants. Il était alors entendu que la C. A. se réunirait le dimanche 2 mai pour examiner la situation de la grève. Quelles étaient les corporations qui devaient être appelées, au bout de quelques jours, à entrer en lutte aux côtés des cheminots ? Au mois de février, quatre étaient prêtes : les dockers, les marins, les mineurs, les travailleurs des moyens de transports. Le représentant de ces derniers ayant déclaré qu'un certain délai était nécessaire pour leur préparation, la C. A. se rallia à l'idée de l'intervention des trois premières Fédérations.

La décision de les engager fut prise le 1^{er} mai, jour même où commençait la grève des cheminots ; l'ordre de grève comportait la non-prise du travail le lundi 3 mai. Il fut annoncé par une communication signée de tous les membres du Bureau confédéral, de la Commission administrative, et du camarade Sirolle, représentant la Fédération des Cheminots.

L'ordre de grève lancé par la C. A. pour les mineurs, les inscrits, les dockers fut appliqué dans tous les centres, sauf chez les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais dont le déclenchement fut plus tardif en raison de diverses circonstances. L'action du Cartel répondit donc aux espérances que la C. G. T. avait mises en elle. La tactique employée était celle qui avait été élaborée en vue d'un effort commun par les organisations composant ce groupement interfédéral.

Tout prouvait qu'il fallait prévoir une longue et dure lutte. Les Compagnies et le Gouvernement l'avaient escomptée et avaient pris de nombreuses précautions.

L'important était donc de constituer, par les corporations du Cartel, un noyau solide, l'armature même du mouvement qui allait se développer autour de la grève des cheminots.

Mais cette tactique rendait indispensable la continuation du travail par les autres corporations pour deux raisons : la première était la nécessité de fournir des ressources aux camarades qui menaient la grève au

nom de tous ; la seconde devait être ainsi exposée par le Secrétaire de la Fédération du Sous-Sol, Bartuel :

« Nous avons considéré ce pays comme un vase dans lequel il faut faire le vide et qu'il faut empêcher de remplir. En même temps que nous arrêtons nous-mêmes la fourniture du combustible, les marins et les dockers devaient exercer une sorte de blocus, les cheminots arrêter la répartition. Quant aux autres corporations, elles avaient pour rôle de compléter ce vide en consommant ; elles devaient continuer à travailler. »

Leur travail devait donc avoir pour effet de diminuer les stocks constitués. Par là ces corporations devaient participer à la pression exercée sur le patronat et le gouvernement, pression que leur chômage volontaire aurait au contraire restreint en libérant le pouvoir et les capitalistes de lourdes responsabilités.

Cette méthode de lutte fut adoptée par la C. A., en plein accord avec la Fédération des Cheminots.

Le jour où débutait la grève du Cartel fut celui que le gouvernement choisit pour inaugurer ses mesures de répression.

Dès le 3 mai, de nombreuses perquisitions et arrestations de militants syndicalistes furent opérées, à Paris et en province, sous le prétexte d'un « complot » contre la sûreté de l'Etat. Les dirigeants des cheminots étaient visés et furent contraints à l'inaction, ce qui ne fut pas sans créer un flottement dans la Fédération des Chemins de fer. Sur les instances de la C. A., de l'Union des Syndicats de la Seine et des groupements parisiens de cheminots, un nouveau bureau fut constitué par les camarades Lardeux et Bruges, secrétaires intérimaires.

Les menées policières et judiciaires ne devaient du reste pas cesser de se suivre pendant toute la durée du mouvement.

Mais cette action n'était pas la seule que le gouvernement prenait contre la grève. Des précautions avaient été prises et des stocks de charbon avaient été constitués sur les réseaux. De gros efforts furent faits pour que le ravitaillement ne manquât point à Paris. On s'ingéniait à maintenir un semblant de trafic sur les voies ferrées, grâce aux cheminots qui n'avaient pas suivi l'ordre de grève, aux retraités rappelés, aux révoqués pour indécatesse auxquels on promettait de passer l'éponge, au personnel de direction et aux ingénieurs, aux élèves des grandes écoles mis à la disposition des Compagnies.

Seulement, il faut bien le reconnaître, le mouvement des cheminots avait deux grandes faiblesses. Le Nord n'avait pas suivi l'ordre de grève ; sur l'Est, le nombre des chômeurs était très médiocre, sauf en quelques centres ; les deux réseaux transportaient des trains de charbon venant de la Sarre ou de la Belgique.

Une campagne de presse s'était déclanchée avec une violence inouïe. Tous les journaux bourgeois s'attaquaient aux grévistes et donnaient des informations inexactes.

L'attitude du pouvoir ne devait pas changer. Le 7 mai, les journaux publièrent des déclarations officieuses du gouvernement refusant de « causer » avec la C. G. T., au moins tant que le travail n'aurait pas été repris.

Cette attitude, évidemment inacceptable pour l'organisation ouvrière,

ne faisait que traduire d'ailleurs la volonté de lutte du gouvernement, poussé à la répression par les réactionnaires de la politique et du patronat.

On le comprendra mieux en sachant quelles conditions furent mises à la reprise du travail, sur la proposition même du camarade Lardeux, selon le principe déjà exposé par le camarade Lévêque à la C. A. du 28 avril : Le gouvernement accepterait de nommer une Commission dans laquelle seraient représentés les producteurs et les consommateurs, qui aurait pour mission d'examiner la nationalisation des réseaux et de fixer le texte exact du projet à faire aboutir par les moyens ordinaires.

Mais les ministres avouaient à ce moment même avoir soumis aux Compagnies un projet de « réorganisation » des réseaux, proposé par Le Trocquer, et qui constitue une tentative cynique de renforcer les privilèges capitalistes.

De ce même projet, la connaissance était refusée aux travailleurs.

Cependant, au cours de cette première semaine de grève, une certaine agitation s'était manifestée, en particulier chez les métallurgistes et les ouvriers du bâtiment de la région parisienne ; des camarades réclamaient déjà la grève générale de solidarité.

Les organisations responsables du mouvement demandèrent à ces éléments de ne point sortir avant que l'ordre leur en fût donné. Les corporations du bâtiment se conformèrent à cet appel ; il n'en fut pas de même des métaux, qui déclanchèrent à Paris une grève, laquelle demeura d'ailleurs partielle.

Des faits semblables se produisaient d'autre part dans divers centres de province qui accentuaient la pression ainsi exercée. Des appels étaient adressés aux organisations locales pour généraliser le mouvement. Ces tendances débordaient la tactique prévue. D'autre part, les cheminots réclamaient l'appoint de nouvelles forces pour leurs camarades, peu accoutumés aux longues luttes, afin qu'ils puissent doubler le cap du deuxième lundi.

L'extension du mouvement, que la C. A. avait laissé prévoir le 7, fut annoncée à l'issue de la réunion du 8 mai. La Confédération Générale du Travail faisait appel à l'appui des Fédérations suivantes : Métaux, Bâtiment, Moyens de Transports, Voiture-Aviation, et de plus aux éléments de la Fédération des Ports et Docks restés au travail : marine fluviale et personnel des transports de marchandises. Les travailleurs ressortissant à ces Fédérations devaient cesser le travail à dater du lundi matin, 10 mai.

Le même jour était la date fixée par leurs Syndicats respectifs pour la participation à la grève des mineurs du Nord, d'Anzin et du Pas-de-Calais.

La grève étendue

Le début de la seconde semaine de grève parut d'abord satisfaisant et les organisations appelées à mener la lutte, celles qui y entraient firent en général preuve de discipline.

Cependant, à Paris, l'impression qui aurait dû être produite fut com-

promise immédiatement par le peu de résultats obtenus par la grève des transports en commun.

Ni le Métropolitain, ni le Nord-Sud ne participèrent à la grève. En ce qui concerne les Compagnies de tramways et d'autobus, dont le personnel avait cessé le travail dans une très grande proportion, elles purent cependant assurer dans une certaine mesure la circulation de leurs véhicules, grâce aux jaunes des grandes écoles et de l'*Union Civique*.

Dans la région parisienne, le Bâtiment surtout répondit de façon satisfaisante à l'appel. On peut noter que les ouvriers des Métaux de la même région, sortis avant l'heure, ne donnèrent pas les résultats escomptés.

En province, les renseignements s'accordaient pour indiquer un développement de la grève bien meilleur en général. Même les cheminots du Nord semblèrent un instant ébranlés par l'action des mineurs.

Des mesures durent être envisagées pour rendre plus effective la grève des transports et c'est ainsi que la Commission administrative décida de faire appel aux électriciens qui devaient désertier les usines dans la nuit du 10 au 11 mai.

L'existence, l'importance de la grève étaient si évidentes, malgré tous les démentis officiels, que le gouvernement décida d'ajouter aux arrestations qui continuaient sur tous les points du territoire un acte de violence contre l'organisation ouvrière elle-même.

Le 11 mai, le Conseil des Ministres décidait d'ouvrir des poursuites « aux fins de dissolution » contre la Confédération Générale du Travail, opérant des perquisitions à son siège et chez les militants du Bureau confédéral.

Ce coup de force du gouvernement, dont il a été question déjà, n'aboutit pas à décourager les grévistes ni même à diminuer le mouvement.

Seulement, les faiblesses de l'action élargie continuaient de se manifester.

A Paris, les électriciens avaient abandonné les usines, mais là encore, comme pour les transports et pour des raisons semblables, on aboutit encore à un échec. Le personnel technique et des « remplaçants » purent assurer le maintien des feux et fournir aux besoins d'une consommation d'ailleurs très réduite par la fermeture de nombreuses usines.

La C. A. décida alors de faire appel à de nouvelles forces : les travailleurs de l'Ameublement, auxquels se joignirent les éléments de la Fédération du Sciage et Découpage, et les Gaziers. A Paris, ces derniers abandonnèrent le travail dans la proportion de 98 à 99 % ; mais là encore la Compagnie avait pris des précautions et une distribution très réduite du gaz put être assurée.

Cette situation générale manifestait-elle vraiment la puissance ouvrière ? Donnait-elle l'impression d'un mouvement irrésistible ? Force est bien de convenir que les défaillances du mouvement à Paris, où les travailleurs des transports en commun avaient repris leur service, où l'éclairage fonctionnait, avaient une répercussion fâcheuse sur l'opinion travaillée et par contre-coup sur les camarades en lutte.

Au bout de deux semaines de grève, pour les corporations du Cartel,

d'une semaine pour les autres, la question était de savoir si la résistance ouvrière pouvait se prolonger dans des conditions devenues défavorables. Déjà on signalait dans certains centres des lassitudes, et ceux même qui étaient entrés dans la lutte avant que d'y être appelés furent les premiers chez lesquels le désarroi se manifesta.

D'ailleurs, on était bien obligé de se rendre compte que l'action du Cartel ne pouvait plus donner les résultats escomptés. Était-il possible de faire le vide en matières premières et en combustibles, alors d'une part que certaines des corporations qui auraient dû s'employer à épuiser les stocks avaient cessé le travail ? D'autre part le trafic continuant sur les réseaux Nord et Est compensait le manque à produire des mineurs en permettant l'importation des charbons anglais, belges et allemands.

La Commission administrative dut, le samedi 16 mai, examiner la situation générale. Était-il possible de lancer de nouvelles forces dans le mouvement comme le demandaient les représentants des cheminots ? Interrogés, les postiers répondirent qu'ils ne pouvaient compter que sur un nombre médiocre de grévistes. De l'aveu même des cheminots, il fut reconnu impossible de les entraîner dans la bataille.

Diverses solutions se présentaient alors :

Ou bien déclarer la grève générale illimitée de toutes les corporations, mais on ne pouvait ajouter au mouvement que des forces de valeur sociale médiocre et de faible résistance, qui pouvaient au contraire devenir des éléments de désarroi ;

Ou bien limiter la durée de cette grève générale ; cette solution avait un inconvénient : laisser les mains libres au gouvernement, mais peut-être aussi un avantage moral : permettre un effort restreint de toutes les organisations pour montrer que le mouvement ouvrier n'était pas atteint ;

Enfin, car il paraissait impossible de continuer la grève avec le caractère acquis par elle ou même de la limiter au seul Cartel, la reprise générale du travail.

La fin du mouvement

Le Conseil fédéral des cheminots devant se réunir le lendemain dimanche, la C. A. décida qu'une délégation s'y rendrait pour participer à l'examen de la situation et déterminer les mesures à prendre.

Une première séance eut lieu le matin. Elle allait se terminer sans qu'aucune résolution ait pu être adoptée, lorsque les cheminots donnèrent lecture de deux lettres.

Celles-ci émanaient, la première du camarade Midol, secrétaire général de la Fédération des Chemins de fer, qui avait pu se soustraire au mandat d'arrestation lancé contre lui, la seconde des camarades Totti, Siroille, Delagrange, Chaverot, Sigrand, Gautier, Courage, tous militants cheminots détenus à la Santé.

Elles provoquèrent une vive surprise en raison des accusations qu'elles portaient contre les militants confédéraux et des invitations qu'elles contenaient à l'adresse du Conseil fédéral. La délégation de la C. A. fit entendre d'énergiques protestations.

A la réunion de l'après-midi, la discussion continua sans plus de résultats que le matin.

C'est dans la soirée seulement, au cours d'une deuxième séance de la C. A., que le camarade Lardeux donna connaissance des décisions prises par le Conseil fédéral : celui-ci avait résolu la continuation de la lutte et demandait à la Commission administrative de proclamer la grève générale illimitée.

Devant la situation ainsi créée, la résolution des cheminots, les accusations contenues dans les lettres, la C. A. ne crut pas possible de prendre elle-même une décision et convoqua une réunion extraordinaire du Comité confédéral national pour appeler les représentants des Fédérations nationales et des Unions départementales à se prononcer.

Le Comité confédéral national se réunit dans le minimum de délai, puisque sa première séance eut lieu le mercredi 19 mai. Cependant, la plupart des organisations appelées à y participer y étaient représentées, à l'exception d'une douzaine d'Unions départementales éloignées.

Les débats, qui portèrent exclusivement sur la grève, durèrent cinq séances, jusqu'au vendredi midi. La première de ces séances fut consacrée à un exposé général fait par le camarade Jouhaux. Après lui, le camarade Lardeux, secrétaire intérimaire de la Fédération, vint expliquer le point de vue des cheminots. La discussion continua alors ; elle eut trois phases : d'abord les représentants des fédérations en lutte (Eclairage, Sous-Sol, Moyens de Transports, Inscrits Maritimes, Electricité, Bâtiment, Métaux) prirent la parole ; ensuite, et dans l'ordre alphabétique, les délégués des Unions Départementales vinrent exposer la situation exacte du mouvement dans leurs centres respectifs.

Des témoignages de fait qui furent ainsi fournis ressortait clairement la preuve d'une décroissance progressive du mouvement. De nombreuses corporations menaient encore la lutte et, au premier rang, les cheminots, mais, à part ces derniers, à part aussi certains centres où la résistance demeurait puissante et résolue, dans de nombreux cas des rentrées étaient à prévoir à échéance plus ou moins proche, si même elles ne s'étaient pas produites déjà. La situation était nettement défavorable, même en ce qui concerne les cheminots dont deux grands réseaux ne participaient pas à la grève et dont les autres ne comptaient que 50 % de grévistes.

Dans la séance du jeudi après-midi commença le débat général. Quinton (Calvados), Le Trocquer (Eure), Marty-Rollan (Haute-Garonne), Frécon (Loire), Cassin (Loire-Inférieure), Reix (Dordogne), Bartuel (Mineurs), Bonnet (Haute-Vienne), Million (Rhône), Dubresson (Indre-et-Loire), Lardeux, Jouhaux, Merrheim (Métaux), Desplanques (Coiffeurs) vinrent apporter leurs observations. Le débat continua le lendemain matin avec Caïti (Aube), Le Trocquer (Eure), Savoie (Alimentation), Rivelli (Inscrits Maritimes), Bidegaray, ancien secrétaire de la Fédération des Cheminots.

La veille, une Commission avait été nommée, qui avait été chargée de préparer un projet de résolution à soumettre au C. C. N. Elle était composée des camarades Million, Marty-Rollan, Bonnet, Cassin, Reix et Mayoux. Elle ne put se mettre d'accord sur un texte.

Le Comité national se trouva finalement en présence de deux réso-

lutions. L'une, très courte, fut énoncée par le camarade Mayoux (Bouches-du-Rhône) au nom de ceux qui croyaient possible et nécessaire la généralisation de l'action. La voici :

Le Comité confédéral national décide la grève générale illimitée.

L'autre fut soumise, au nom de la majorité de la Commission, par le camarade Million (Rhône) :

Le Comité confédéral national, après avoir examiné la situation du mouvement en cours :

Approuve la tactique adoptée par la Commission administrative, en accord avec le Comité fédéral des Cheminots, constate l'étendue du mouvement de solidarité qui est venu, à l'appel de la C. G. T., appuyer l'action engagée par la Fédération des Cheminots pour le principe de la Nationalisation. Il enregistre, non comme une satisfaction, mais comme un aveu public de la légitimité des préoccupations confédérales, le dépôt précipité d'un projet de réorganisation des transports par voies ferrées qui, élaboré exclusivement en accord avec les Compagnies intéressées, établit néanmoins que la revendication vaillamment défendue par les cheminots et les organisations ouvrières composant le Cartel répond à une nécessité vitale et impérieuse pour notre pays.

Il proclame que la discussion d'un tel projet ne saurait se poursuivre à l'exclusion d'une fraction de la nation dont l'organisation syndicale ouvrière est l'expression naturelle.

Le Comité confédéral national dédaigne souverainement la menace de dissolution de la C. G. T., dissolution impossible à réaliser en raison de la force indestructible de relation, d'intimité et d'unité qui arme le monde du travail contre ses pires ennemis et contre les plus illégaux moyens.

Il estime qu'il importe que le mouvement syndical français ne considère pas dernière et définitive la bataille en cours, mais qu'au contraire il sache user de décision et d'audace pour proportionner ses efforts à la revendication partielle qu'il poursuit ; et qu'il ne saurait méconnaître aveuglément la mobilité des conditions et des choses sans tenir compte que pour demain ses forces restent indispensables, s'il veut suivre les événements et faire face à toutes les situations.

Exclusivement inspiré de ces considérations d'action continue et de puissance permanente, le Comité confédéral national décide la reprise générale du travail, pour toutes les corporations qui sont venues appuyer l'action engagée par la Fédération des Cheminots, le samedi 22 mai 1920.

Le Comité confédéral national prend acte de la décision de la Fédération des Cheminots de continuer la lutte et décide de la soutenir pécuniairement.

A cet effet, chaque syndiqué, qu'il ait participé ou non au mouvement récent, versera quotidiennement une cotisation de 50 centimes.

Les cotisations seront reçues par les Unions départementales qui les transmettront à la C. G. T.

Après un nouveau débat, le vote sur les deux motions eut lieu par appel nominal. Il donna les résultats suivants :

Fédérations : Pour la motion Million, 39 ; pour la motion Mayoux, 1 ; abstentions, 3 ; absent, 1.

Unions départementales : Million, 57 ; Mayoux, 10 ; abstentions, 12 ; absents, 11. Au total :

Motion Million.....	96
Motion Mayoux.....	11
Abstentions.....	15
Absents	12

La deuxième partie de l'ordre du jour — solidarité financière — donna lieu à un débat auquel prirent part de nombreux délégués sur le mode d'application.

Rappelons enfin qu'au cours de cette dernière séance, sur la proposition du camarade Perrot (Seine), le Comité adopta sans opposition la convocation du Congrès national extraordinaire en vue duquel est établi ce rapport.

En conséquence du vote émis par le C. C. N., la reprise du travail devait être effectuée le samedi 22 mai par toutes les corporations, sauf les cheminots qui continuaient la lutte avec l'appui pécuniaire des autres travailleurs.

La rentrée au travail n'alla point sans bien des incidents. Dans de nombreux centres (et Millerand devait plus tard faire l'aveu explicite que cette attitude était approuvée par le pouvoir) les patrons usèrent de représailles. Des lock-out de plus ou moins longue durée furent prononcés sous des prétextes hypocrites ; ailleurs, ils procédèrent à un « filtrage », refusant de reprendre certains grévistes, opérant des coupes sombres dans leurs rangs ; dans de nombreux cas même, ils n'hésitèrent pas à aller plus loin, à signaler les camarades ainsi frappés, à s'entendre pour leur refuser l'embauchage.

De ces faits, le conflit se trouva prolongé dans de nombreux centres, notamment dans les ports de Dunkerque et de Calais pour les dockers, de Marseille pour les inscrits, dans les bassins miniers, dans la région de la Loire.

Quant aux cheminots eux-mêmes, ils continuèrent la lutte.

Leur action devait durer, sans autre fait saillant que le refus du président du Conseil de recevoir une délégation envoyée par eux, jusqu'au 28 mai, date à laquelle leur Commission exécutive décida la reprise du travail. Celle-ci eut lieu aussitôt, sauf quelques résistances sur les réseaux du Midi et de l'Orléans.

Il ne nous appartient pas de donner une conclusion à cet exposé. C'est aux délégués des organisations syndicales de juger. Toutefois, nous croyons devoir reproduire ici un passage de la brochure publiée par le Bureau confédéral et la Commission administrative et qui résume quelques-unes des leçons de ce grand mouvement.

Le voici :

« Il ne saurait s'agir d'envisager la physionomie du vaste mouvement, localité par localité, région par région comme réseau par réseau, pour tirer des déductions absolues et impérieuses qui correspondraient à chacune de ces fragmentaires actions.

« C'est le bloc total du mouvement, c'est l'ensemble général de la grève, effective d'un côté et défaillante ailleurs, qu'il faut étudier pour rechercher ensuite les causes superficielles ou profondes qui ont concouru aux défaillances et aux hésitations enregistrées comme au manque de persévérance dont ont fait preuve des industries parmi les plus aguerries.

« Des erreurs et des fautes considérables sont à l'origine immédiate du mouvement et, irréfutablement, elles ont engendré le malaise et les obstacles qui ont entravé l'évolution normale de la bataille engagée.

« La Fédération des Cheminots, qui avait fidèlement retenu les déclarations de la C. G. T., lors de la grève des chemins de fer de février, voulut utiliser l'assurance qu'une grève des travailleurs de la voie ferrée ne saurait permettre à la C. G. T. de rester dans l'expectative et sans prendre part à l'action.

« Certaine de la loyauté confédérale, elle ne tenta même pas de sauver les apparences en recherchant un accord préalable entre tous les organismes confédérés dont le concours actif était pourtant escompté dans le premier ordre du jour qui décidait la grève immédiate et qui fut voté par le Congrès fédéral des Cheminots, salle Japy.

« C'est donc en s'appuyant sur le principe de l'autonomie absolue que la Fédération des Travailleurs de la voie ferrée décida de déclencher une grève dont les répercussions inévitables et prévues étaient la mise en mouvement des principales forces organisées de la Confédération Générale

« Faute grave, non seulement au point de vue de l'autorité confédérale, mais surtout parce qu'elle ôtait à la C. G. T. la maîtrise de ses décisions ; parce qu'elle l'engageait dans une bataille dont la gravité et les conséquences étaient formidables sans que la C. G. T. puisse choisir son heure, sans qu'elle puisse saisir l'opportunité, sans qu'elle puisse s'assurer d'une préparation suffisante de l'esprit des travailleurs et de l'opinion publique à l'égard de la revendication sociale qui était pour la première fois, en France, l'enjeu d'une formidable action engagée par la classe ouvrière.

« Ainsi, il ne put être tenu compte que des Fédérations, parmi les plus puissantes, soutenaient depuis plusieurs mois de dures batailles victorieusement conduites à la suite de l'offensive patronale contre la journée de huit heures. De nombreuses organisations nationales sortaient de luttes successives et épuisantes et la décision de grève prise sous la seule impulsion des cheminots a méconnu imprudemment l'état général d'une situation qui devait révéler de pénibles et dangereuses faiblesses.

« De plus, il serait inutile de nier que du principe de la nationalisation industrialisée découlent des problèmes considérables et complexes. C'était pourtant encore les Commissions spéciales d'études qui connaissaient seules les grandes lignes, la structure enchevêtrée de l'immense problème de la production et de la gestion ouvrière et on peut affirmer que rares étaient les militants qui auraient pu, la veille de la grève, définir utilement

les mécanismes proposés et pour l'application desquels plusieurs millions de travailleurs allaient être appelés à cesser le travail.

« L'opinion publique, plus éloignée encore de ces préoccupations pratiques, absolument ignorante des intentions, des conséquences et des avantages des transformations exigées, se livra sans résistance aux forces de calomnie, aux puissances de mensonge qui révélèrent plus que jamais la servilité et la solidarité de classe de la grande presse corrompue.

« Ensuite, ce fut la pénible constatation de la défaillance du réseau du Nord, la faiblesse persistante du mouvement de l'Est, deux réseaux au trafic intense et précieux.

« Pourtant, il faut retenir que le Congrès des Cheminots, après un revirement assez difficile à expliquer, vota à l'unanimité cette fois, dans sa dernière séance tenue à Aubervilliers, la grève générale, mais qui devait être exécutée en accord avec la Confédération.

« Cet ordre du jour fut négligé par le Conseil fédéral de la Fédération pour déclencher le mouvement de sa seule autorité, mais fut rigoureusement invoqué pour faire taire les scrupules ou les prétextes derrière lesquels s'abritaient les réseaux réfractaires au mouvement. C'est ainsi que, le Premier Mai, avant que la première journée de grève fût écoulée, la Commission administrative de la C. G. T., voulant détruire toute hésitation et tout prétexte, décida de donner une preuve formelle de l'accord réalisé le 28 avril avec la Fédération des Cheminots en décidant l'entrée immédiate en action des Fédérations des Inscrits maritimes, des Ports et Docks et des Mineurs. La C. G. T. était ainsi, indiscutablement pour tous, engagée dans l'action.

« Aujourd'hui que la tourmente est passée, que le pouvoir et le patronat se grisent et se vengent, qu'il reste les victimes, les misères, aujourd'hui surtout que l'insuccès apporte son aigre témoignage, on peut facilement se prononcer en faveur d'un refus clairvoyant de la C. A. de la C. G. T. d'engager un mouvement d'une telle ampleur, avec un si faible coefficient de chances de succès.

« Quel est le militant qui pourrait sincèrement défendre et prétendre possible une réponse aussi brutalement négative, un désintéressement aussi redoutable à une lutte engagée par des travailleurs dignes de sympathie et dont les buts poursuivis n'étaient pas sans noblesse ?

« Peut-on affirmer que la Confédération était vraiment maîtresse de sa décision, et peut-on se refuser à songer que son inertie la condamnait à assister impassible à l'écrasement d'une grève légitime, aux mesures arbitraires et au triomphe arrogant d'une bourgeoisie apeurée et vindicative ?

« Quel est le Syndicat qui approuverait aujourd'hui une Confédération intranquillante et intacte qui serait restée en marge d'un mouvement formidable contre lequel le capitalisme aurait, en toute quiétude, usé de tous ses moyens de répression ?

« La défaite eût été plus grave, plus profonde, plus irrémédiable dans l'inertie, parce que l'inertie était devenue une attitude impossible.

« Le Congrès confédéral de septembre aura à apprécier ces périlleuses positions. Il devra dire si la C. G. T. doit être subordonnée à des influences créées par un long travail de discrédit et de déformation systématique des

intentions et des résultats ; si le désir d'action, la volonté de réalisation, la confiance agissante et la vigueur d'un idéal peuvent être mis en doute par le fait qu'ils sont alliés à des considérations pratiques, à des attentes judicieuses, à des acheminements qui encouragent l'effort et atténuent la servitude ouvrière.

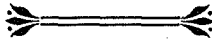
« La grève que nous examinons aujourd'hui est entachée, dans son origine comme dans sa conclusion, d'éléments d'erreurs et d'infériorité qui sont les fruits amers d'une campagne extérieure trop longtemps poursuivie.

« Depuis des années déjà, le mouvement syndical se voit contester la légitimité de son essentielle fonction. Sous l'apparence de doctrines intransigeantes et audacieuses, on flétrit le mouvement continu qui représente la vie même des organisations. La servitude qui étreint le labeur, l'insécurité qui pèse constamment sur le producteur, l'arbitraire qui régit et humilie la production interviennent comme des facteurs secondaires considérés comme indignes des préoccupations confédérales. Ce sont les formules de laboratoire qui prétendent primer, malgré les expériences les plus décevantes.

« Place au travail, place à ses propres efforts de libération, place à une doctrine élevée, audacieuse et tolérante ! C'est la dignité et la fécondité dans le labeur qui doivent en être l'inspiratrice et le but.

« Le prochain Congrès confédéral aura à décider si le monde du travail organisé reste maître de ses méthodes d'action et de la direction de ses mouvements. Il dira si la C. G. T., personnification de l'unité ouvrière française, dispose de l'unique pouvoir d'obéir aux injonctions les plus téméraires avec la seule ressource de supporter l'immensité des responsabilités qui en découlent.

« Il définira ce qu'il conçoit en fait d'autonomie fédérale et s'il appartient à chacune des corporations d'user de leur exclusive et personnelle liberté pour engager les plus formidables actions qui doivent fatalement soulever la totalité des forces confédérales. »



L'action internationale

Un des caractères les plus nets et des plus satisfaisants du mouvement ouvrier depuis la guerre, c'est l'intensité de l'action internationale. Une telle constatation n'a rien qui doive surprendre, la catastrophe mondiale a fait comprendre aux travailleurs la nécessité de resserrer leurs liens, jusque-là beaucoup plus théoriques que réels, pour collaborer en commun à l'émancipation des prolétaires, pour défendre la paix sans laquelle les efforts ouvriers seraient vains.

La Confédération Générale du Travail a pris une large part à cette action, soit qu'elle ait agi elle-même à l'intérieur même du pays pour défendre un idéal commun à tous les travailleurs, soit au sein de la Fédération Syndicale Internationale, soit enfin qu'elle ait participé aux travaux de l'Organisation Internationale du Travail.

Elle a été guidée constamment par la volonté pacifique des travailleurs. Elle n'a cessé, après avoir dénoncé les conditions néfastes dans lesquelles ont été élaborés les traités de paix, d'en montrer les conséquences fatales : la continuation des antagonismes nationaux, la survivance du militarisme, le développement de l'impérialisme économique, les coups de force et les aventures coloniales.

La situation dans laquelle se trouve à présent le monde, un peu plus d'un an après la conclusion de la paix de Versailles, est incontestablement grave, pleine de dangers actuels et de menaces lourdes pour l'avenir du monde.

C'est toute une œuvre à refaire et les travailleurs doivent y employer toutes leurs forces. Les événements qui se succèdent montrent d'une façon toujours plus pressante, que la paix véritable, juste, durable, ne peut pas s'établir sur les principes qui ont triomphé et qui sont la négation même de ceux qui étaient affirmés durant la guerre. Elle ne se fondera que par la collaboration des peuples dans le travail.

Pour la Révolution russe

Le Congrès de Lyon avait dû se préoccuper de l'attitude des travailleurs en présence des tentatives réactionnaires de l'Entente contre la Révolution russe. Elle a été déterminée par la dernière partie de la déclaration reproduite au début de ce rapport.

A ce moment, et pendant la dernière partie de l'année 1919, le gouvernement des Soviets paraissait fortement menacé par les attaques menées contre lui par les armées contre-révolutionnaires des généraux Koltchak, Youdenitch et Denikine.

La résolution de Lyon disait que les ouvriers refuseraient de fabriquer

et de transporter des munitions et du matériel de guerre destinés aux forces contre-révolutionnaires. La Commission administrative et le Bureau confédéral se sont efforcés de faire appliquer cette décision.

La *Voix du Peuple* de novembre a publié un rapport sur l'activité de la C. G. T. contre les interventions de l'Entente en Russie qui, après avoir fait l'historique de l'action menée à cet égard depuis l'armistice, rappelait ainsi celle qui a suivi le Congrès de Lyon.

« Au cours de la séance de la Commission Administrative du 7 octobre, le camarade Jouhaux faisait connaître à la C. A. :

« ... Que le Bureau Syndical International avait adressé une lettre au gouvernement des Soviets de Russie, ainsi qu'aux organisations ouvrières russes, en vue de mettre en application une décision de la Conférence internationale d'Amsterdam, tendant à l'envoi d'une délégation en Russie.

« La Commission Administrative, dans sa séance du 14 octobre, adoptait l'ordre du jour suivant :

« La Commission administrative, confirmant les résolutions de la Conférence syndicale internationale d'Amsterdam et du Congrès confédéral de Lyon, élève à nouveau une protestation énergique contre le blocus exercé à l'égard de la nation russe. Elle estime qu'en dehors de toute autre considération, les sentiments d'humanité dictent aux gouvernements des nations de l'Entente leur devoir de ne pas perpétuer une guerre aussi odieuse à l'égard d'un peuple qui n'a commis d'autre crime que celui de vouloir se donner le gouvernement de son choix.

« La C. G. T. ne saurait accepter que, pour soutenir des courants réactionnaires, aujourd'hui condamnés, des millions et des millions d'êtres humains soient acculés à mourir de faim.

« Soucieuse de rester dans la pure tradition révolutionnaire de ce pays, la Commission Administrative proclame que le blocus contre la Russie doit cesser, ainsi que l'aide apportée aux généraux Kolchak et Denikine.

« En outre, conformément aux décisions du Congrès de Lyon, elle décidait d'envoyer à toutes les organisations confédérées une nouvelle circulaire dont on peut trouver le texte dans le compte rendu sténographique de la Commission Administrative (réunion du 4 novembre).

« Enfin, en date du 10 novembre, après décision de la Commission Administrative, toujours préoccupée de la question, le Bureau confédéral organisait une tournée de propagande et publiait un manifeste répandu par tracts et par affiches dans tout le pays.

« Dans ce manifeste qui était adressé aux organisations pour les inciter à organiser d'urgence les meetings de protestation, il était dit :

« Les événements ont fait que l'aide à apporter à la Révolution russe ne constitue pas seulement un problème exclusivement ouvrier et français. Les ouvriers de toutes les nations doivent parler et agir au sein des collectivités nationales. L'opinion publique tout entière doit être saisie ; tous les hommes de cœur, tous ceux qui ont une conscience doivent élever leur protestation indignée contre la coalition qui tente d'étouffer un peuple entier.

« Notre devoir à nous, travailleurs de France, c'est d'œuvrer de telle sorte que nous arrivions à créer un tel courant d'opinion que le gouvernement qui nous dirige soit contraint d'abandonner la néfaste politique qui l'a conduit à renier les ancêtres de nos révolutions populaires et à ternir ainsi le nom de la France dans le monde.

« En étroite liaison avec l'action des travailleurs des autres pays, nous continuerons de faire nôtre la cause de la révolution russe, et nous continuerons de lutter contre tous ses ennemis. Notre mot d'ordre doit être :

« Paix avec la Russie ! Suppression du blocus !

« Ainsi on peut attester que l'effort soutenu du prolétariat français ne s'est pas démenti un seul instant en faveur du peuple russe.

« Négligeant de s'appesantir sur ses propres souffrances, le peuple de ce pays clamait son indignation de voir un peuple frère attaqué par les forces de réaction mondiales.

« Aujourd'hui, il poursuit l'œuvre qu'il a entreprise de soulever la conscience universelle contre un pareil attentat à la liberté des peuples.

« Et, puisant ses forces dans le souvenir des abjections tsaristes, il salue la libération slave aux cris de :

« Paix à la Russie !

« Vive la Révolution russe ! »

Le boycottage des munitions et du matériel de guerre fut rendu effectif dans tous les ports par les inscrits maritimes et les dockers. Il en résulta d'assez nombreux incidents et par exemple, à Bordeaux, une grève qui était en cours lorsque se réunit le Comité confédéral de janvier, qui eut à discuter cette question.

Le 4 novembre (1), une délégation de Syndicats « minoritaires » de la Seine s'était rendue auprès de la C. A. pour obtenir que la C. G. T. déclarât, en faveur de la Révolution russe, une grève générale limitée à vingt-quatre ou quarante-huit heures, ou même illimitée.

Une proposition du même ordre fut apportée au C. C. N., dans sa séance du 13 janvier. La majorité des orateurs se prononça contre cette action.

Le débat prit fin par le vote de l'ordre du jour suivant, adopté par 110 voix contre 12 et 7 abstentions :

Le Comité confédéral donne mandat et fait confiance au bureau confédéral et à la Commission administrative pour continuer la propagande et l'action engagées pour la défense du peuple russe, action qui a déjà donné des résultats, dans le sens qu'indiquent la résolution votée au Congrès confédéral de Lyon et la Conférence internationale d'Amsterdam ;

Donne à nouveau mandat à son délégué au Bureau syndical international de demander l'application la plus rapide possible de la décision d'envoi d'une délégation en Russie.

(1) Le compte rendu sténographique de cette séance a paru dans la *Voix du Peuple* de novembre.

Au cours de la discussion, le camarade Jouhaux avait, en effet, rappelé que le Congrès international d'Amsterdam avait décidé l'envoi d'une délégation en Russie. Malgré les démarches faites depuis, et pour des raisons indépendantes de l'Internationale, cette délégation n'a pu encore avoir lieu. Il en a été de même de la décision du même ordre prise par le Bureau International du Travail.

... Les succès militaires des armées révolutionnaires, l'effondrement rapide des généraux soutenus par l'Entente, avaient fait perdre ensuite de son acuité à la question de l'aide à la Russie. Mais elle a repris, au moment où nous établissons ce rapport, un caractère très grave du fait de la guerre entre les Soviets et la Pologne et de l'aide que l'Entente manifeste l'intention de donner à ce dernier pays. Il n'est pas possible encore de prévoir quels développements prendra cette situation. Mais l'attitude de l'organisation ouvrière ne peut être douteuse. Elle est tout entière guidée par la volonté d'arriver à la paix avec toutes les nations, de s'opposer à toutes les tentatives de réaction militaire, à toute guerre ouverte ou masquée, de faire respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et d'exiger pour la Russie la cessation du blocus et la reprise des relations normales.

La Fédération Syndicale internationale

La reprise des relations entre les organisations ouvrières des pays que la catastrophe avait séparées s'est faite, non seulement entre les Centrales nationales, mais encore entre les organisations d'industrie.

Une série de Congrès internationaux ont reconstitué, en effet, le plus grand nombre des Fédérations Internationales. Il faut même ajouter que ces organisations ont été rétablies sur des bases nouvelles, plus fortes que ne les avait trouvées la guerre.

Le Congrès de Lyon a ratifié la reconstitution de la Fédération Syndicale Internationale réalisée à Amsterdam en juillet-août. En un an, l'organisme commun aux groupements ouvriers mondiaux a pris un développement considérable et manifesté une activité et une puissance qui ne peuvent être méconnues.

L'organisation de la F. S. I. est la suivante. Elle comporte un bureau composé comme suit : Appleton (Grande-Bretagne), président ; Jouhaux (France), premier vice-président ; Mertens (Belgique), second vice-président ; Oudegeest et Fimmen (Hollande), secrétaire-trésorier. Ce bureau se réunit mensuellement, en général à Amsterdam.

Les Centrales nationales sont réparties en dix groupes qui désignent chacun un délégué, dont la réunion annuelle constitue le Comité exécutif.

La première réunion de ce Comité a été tenue à Amsterdam, les 8, 9 et 10 avril ; la C. G. T. était représentée par Jouhaux et par Dumoulin. Les délégués ont approuvé l'action menée par le bureau relativement à la Conférence de Washington, dont il est question plus loin. Ayant enregistré une série d'adhésions nouvelles, celles de l'Afrique du Sud et de la Grèce, le Comité définit les rapports de la F. S. I. et du Bureau International du Travail avec le souci naturel de conserver au premier organisme son indépendance absolue. Il décida de tenir un Congrès spécial de l'émigration dont la réunion aura vraisemblablement lieu en janvier 1921, en Italie. Ayant confirmé la décision d'envoyer une délégation ouvrière en Russie, il aborda l'étude générale de la situation économique de l'Europe centrale.

Cette discussion prit fin par la décision d'établir un programme de distribution du charbon et des matières premières, de concert avec les Centrales syndicales affiliées.

Les Centrales syndiquées des divers pays furent ensuite invitées à favoriser pour le Premier Mai le chômage et des démonstrations en faveur de l'application de la journée de huit heures ainsi que des autres conventions adoptées à Washington, parallèlement à une propagande pour la socialisation des moyens de production afin que ceux-ci fassent retour à la collectivité.

Un manifeste fut publié à cet effet par le Bureau international et mis à la disposition des Centrales affiliées.

Enfin, le Comité exprima sa satisfaction de l'initiative prise par le bureau pour venir en aide aux ouvriers d'Autriche et décida de poursuivre sans relâche le mouvement de secours.

L'action internationale devait faire l'objet d'un nouveau débat au C. C. N. de mars.

Le camarade Jouhaux précisa le programme de la F. S. I. dans l'ordre économique.

En premier lieu, déclara-t-il, son attention a été appelée sur la nécessité d'une politique internationale, à l'aide d'organismes appropriés, du ravitaillement, des matières premières, des transports. C'est la conception que n'a cessé de défendre la C. G. T. depuis l'armistice. L'Internationale l'a faite sienne en demandant aux Centrales nationales d'agir auprès de leurs gouvernements dans ce sens, car, en dehors de cette conception, il ne peut pas y avoir d'existence pour les peuples européens, ni de transformations sociales possibles.

— *S'il n'y a pas d'organisation internationale de ravitaillement, si la situation ne change pas, ce sera la faillite, la banqueroute — mais pour l'Europe continentale seule ! Car d'autres pays : l'Angleterre, l'Amérique, le Japon (et je ne pense pas que ce soit chez eux que vous trouverez de grandes possibilités de développement révolutionnaire) en profiteront pour développer un impérialisme économique.*

Le secrétaire général de la C. G. T. rappela, d'autre part, toute l'activité de l'Internationale, notamment ses initiatives en faveur de l'Autriche

et sa première action contre la réaction hongroise. Il va être maintenant question de celle-ci.

Après discussion, le C. C. N. adopta le rapport moral international par 100 voix contre 18 et 2 abstentions.

L'aide aux Autrichiens

Le C. C. N. de mars eut encore à se prononcer sur la participation de l'organisation française au mouvement de secours en faveur de l'Autriche.

L'Internationale s'était, depuis quelque temps, préoccupée de la situation lamentable existant dans ce pays, et le camarade Fimmen adressait aux Centrales la lettre que voici.

Amsterdam, 13 novembre 1919.

Confédération Générale du Travail, 33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris (10^e).

Chers camarades,

Les rumeurs qui circulent déjà depuis longtemps dans la presse au sujet de l'état de misère dans laquelle se trouve le peuple de l'Autriche, et de la misère, bien plus grande encore, qui l'attend dans les mois à venir, sont pleinement confirmées à notre Bureau par des lettres et des télégrammes venant de la Centrale autrichienne, affiliée à notre Fédération.

La misère en Autriche est indescriptible. Des centaines de milliers d'hommes meurent littéralement de faim et des dizaines de milliers sont impitoyablement condamnés à crever cet hiver de froid et de faim, si l'on ne vient vite à leur secours.

Or, le Bureau International estime qu'il est de son devoir et de celui du mouvement syndical de tous les pays de fournir ce secours.

Durant la guerre, différentes Centrales ont répondu à l'appel fait par le Bureau intérimaire de la Fédération Syndicale Internationale au profit des Centrales belge et serbe et mis généreusement à sa disposition des sommes assez considérables afin de permettre au mouvement syndical de ces pays de se maintenir.

A présent, notre Bureau fait appel à toutes les Centrales affiliées à la Fédération Syndicale Internationale et aux millions d'ouvriers organisés dans lesdites Centrales afin de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour soulager la misère des familles de nos camarades autrichiens.

Par conséquent, le Bureau de la Fédération Syndicale Internationale vous prie :

1° De bien vouloir mettre à sa disposition, de vos propres moyens, une somme aussi forte que possible au profit des ouvriers autrichiens et de bien vouloir la faire parvenir au soussigné ;

2° De faire appel, dans votre propre pays, aux organisations affiliées à votre Fédération pour que celles-ci mettent également, de leurs propres moyens, des sommes considérables au profit du mouvement syndical

autrichien en les faisant parvenir au soussigné par votre intermédiaire ;

3° D'organiser parmi les ouvriers de votre pays des mouvements de secours ou des quêtes dans le même but.

Pour ce qui concerne les divers pays, nous laissons naturellement à eux à décider de quelle façon le tout pourra être empoigné et organisé.

L'essentiel, c'est que notre action internationale pour préserver les ouvriers autrichiens d'une ruine absolue soit empoignée immédiatement et que des montants aussi considérables que possible soient remis au plus vite au Bureau International.

A la fin de la semaine courante, le soussigné se rendra à Vienne, afin de se mettre le plus amplement possible au courant de la situation et de se concerter avec les militants du mouvement syndical autrichien au sujet de l'utilisation la plus efficace des deniers qui seront réunis.

Dès mon retour, je m'empresseai de vous envoyer un rapport détaillé sur les résultats de mon enquête.

Toutefois, j'ai confiance que vous ne tarderez guère à prendre toutes les mesures pouvant favoriser le but visé et que vous n'attendrez pas que le dit rapport vous soit parvenu, car des sommes énormes, des millions sont nécessaires, et cela le plus tôt possible.

Dans l'espoir que toutes les Centrales syndicales nationales, sans exception, répondront au présent appel, j'attends volontiers sous peu le premier envoi des sommes que vous réunirez dans ce but.

Salutations confraternelles.

Pour le Bureau de la Fédération Syndicale Internationale :

FIMMEN, Secrétaire.

A cette lettre, le bureau confédéral répondit en manifestant le désir d'apporter son appui à cette œuvre de solidarité.

Nous ne pouvons que rappeler ici la campagne de presse menée dans tous les pays par l'Internationale syndicale, campagne à laquelle le bureau confédéral s'efforça de donner en France le plus grand effet. En même temps, il insistait de façon pressante auprès des organisations pour qu'elles apportent leurs contributions à une œuvre qui suscitait dans tous les pays un vif empressement.

Au cours de son rapport moral au C. C. N. de mars, le camarade Jouhau exposant les résultats déjà obtenus par l'Internationale, insistait pour que la C. G. T. y participât dans une mesure en rapport avec l'importance du mouvement ouvrier. Le C. C. N. décida alors de la création d'un timbre de solidarité de un franc à percevoir par les Unions départementales.

Cette décision fut communiquée aux Syndicats par la circulaire que voici :

Le Comité confédéral national a décidé, au cours de ses réunions du 30 mars dernier, d'apporter une aide efficace aux travailleurs viennois dont nous vous avons signalé le profond état de misère.

Pour apporter un soulagement à cette déplorable situation, la Fédération Syndicale Internationale a décidé l'envoi à Vienne de trains de

produits alimentaires, dont plusieurs ont déjà été répartis aux intéressés par les soins de l'organisation syndicale autrichienne.

Plusieurs millions de francs ont déjà été versés par les diverses Centrales syndicales, devant ainsi l'effort du prolétariat français.

Cependant ce dernier ne peut rester indifférent. Pour répondre à ce devoir de solidarité internationale, le Comité confédéral national, composé par les délégués des Unions départementales et Fédérations d'industrie, a décidé l'édition d'un timbre spécial de solidarité d'une valeur de un franc qui devra être obligatoirement souscrit par les syndiqués français avant le 3 mai 1920.

Les timbres seront déposés dans les permanences syndicales dès qu'ils seront imprimés et remis immédiatement aux cotisants. Pour les camarades qui n'auront pu être touchés auparavant, ils leur seront remis le Premier Mai, au moment du pointage des cartes confédérales.

Dès maintenant, les Unions départementales ont le devoir de faire parvenir aux Syndicats de leur département des instructions pour le recouvrement de cet impôt obligatoire ; d'indiquer au Bureau confédéral le nombre de timbres qui doit leur être adressé dès que l'impression en sera faite.

Les fonds recueillis devront être envoyés au camarade Calveyrach, trésorier confédéral, avant le 3 mai, dernier délai. Les versements partiels qui seront faits avant cette date permettront au Bureau confédéral d'opérer un premier envoi à la Fédération Syndicale Internationale.

Le boycott de la Hongrie

L'Internationale Syndicale a eu à intervenir pour d'autres motifs en Hongrie.

Cette fois, il s'agissait de faire cesser la terreur blanche qui n'a cessé de peser sur ce pays depuis la chute (juillet 1919) de la République des Conseils.

Les renseignements communiqués par la F. S. I. et donnés dans la presse ouvrière sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de refaire ici le tableau des atrocités commises. On peut cependant rappeler ce résumé donné par une circulaire du bureau international :

... Il y a tantôt un an, les éléments dits amis de l'ordre se sont emparés du pouvoir en Hongrie. A partir de ce jour, le mouvement ouvrier a été en butte à une oppression et à des persécutions sans exemple dans les fastes du mouvement ouvrier et qui surpassent de beaucoup les atrocités du tsarisme renversé en Russie.

Il suffit d'être membre d'un Syndicat non confessionnel pour être jeté en prison et une dénonciation anonyme suffit pour être enlevé et enfermé dans un camp de prisonniers.

Dès le commencement de cette année, il se trouvait dans les camps de concentration de : Hajmasker, 9.000 hommes et femmes, et dans ceux de Csopel, Zala-Egerszeg, Eger, Czegleb et Homaron Sandberg, respectivement 4.000, 2.000, 3.000 et 2.000 hommes et femmes.

En tout, 50.000 hommes et femmes furent enfermés. Les prisons des villes regorgent de détenus. Les prisonniers et les internés sont en butte aux tortures les plus atroces et les plus raffinées.

Au commencement de l'année déjà, 5.000 ouvriers avaient été « exécutés ». Des milliers et encore des milliers ont été assassinés par des bandes d'officiers sans forme de procès. Des milliers encore meurent lentement de faim, de sous-alimentation et de maladies de tous genres. Les détachements d'officiers réactionnaires détiennent le pouvoir suprême, quiconque tombe entre leurs mains est perdu : leurs victimes sont mises à la torture et assommées. Les cas où des malheureux furent scalpés tout vifs, où ils moururent bras et jambes fracassés, où ils furent forcés de manger leurs excréments ou de la chair humaine, où des hommes furent châtrés ou eurent les parties génitales écrasées entre des pierres ont été constatés et certifiés sous serment par des témoins. Des hommes et des pères ont été torturés et tués sous les yeux de leurs femmes et leurs enfants, des femmes et des jeunes filles violentées sous les yeux de leurs maris et de leurs pères. Chaque jour des hommes et des femmes appartenant à la classe ouvrière militante disparaissent pour être retrouvés comme cadavres, tués à coups de fusil ou à coups de gourdin, noyés, souvent atrocement mutilés.

La Fédération Syndicale Internationale a protesté contre ces atrocités auprès du Gouvernement hongrois et auprès du Conseil suprême de la Société des Nations et elle a exigé des mesures pour mettre fin à ces atrocités. Tout a été en vain. En Hongrie, la terreur blanche règne en maîtresse absolue. Il est évident que le Conseil suprême de la Société des Nations ne peut ou ne veut pas exercer la pression nécessaire sur le gouvernement hongrois. Celui-ci, de son côté, ne peut ou ne veut pas réprimer les atrocités dans le pays, il ferme les yeux sur celles-ci ou bien les encourage.

Il avère de documents officiels du Gouvernement hongrois qui sont en possession de la Fédération Syndicale Internationale, qu'il enjoignait aux juges de condamner les prisonniers aussi dans les cas où les preuves de ce qu'ils appellent la culpabilité ne sont pas probantes et qu'il paye pour la mise hors d'état de nuire, c'est-à-dire pour l'assassinat des chefs du mouvement ouvrier réfugiés à l'étranger, des primes variant de 20.000 à 250.000 couronnes. Tous ces faits sont connus et sont établis. Les gouvernements qui en ont connaissance se refusent à intervenir, et applaudissent probablement à ce que le mouvement ouvrier soit réduit à l'impuissance et terrassé en Hongrie.

L'Internationale protesta auprès de l'Entente, lui demandant de tenir les engagements pris en son nom par des missions à Budapest et qui devaient exclure toutes représailles politiques.

Cette démarche fut infructueuse ; il en fut de même d'une autre protestation adressée au gouvernement hongrois, dans laquelle celui-ci était prévenu que l'Internationale se réservait d'intervenir par tous les moyens pour mettre la Hongrie en interdit, en faisant appel à toutes les organisations syndicales susceptibles de mener cette action.

Toutes ces démarches étant restées vaines, et le gouvernement hon-

grois — inquiet pourtant — n'acceptant de donner aucune des garanties qui lui étaient demandées, la F. S. I. résolut de mettre à exécution sa menace et soumit à la Fédération Internationale des Transports, la plus directement intéressée, la proposition de blocus économique. Le Comité International des Transports décida d'appliquer le boycottage à la date du 20 juin. L'appel suivant fut lancé à cet effet :

Aux organisations des ouvriers du transport et aux organisations des cheminots de tous les pays.

Chers camarades,

Dans sa séance d'hier, le Conseil général de la Fédération Internationale des Transports a décidé à l'unanimité de prêter tout l'appui des ouvriers du transport de tous les pays au boycott de la Hongrie de la Terreur Blanche proclamé pour le 20 juin prochain par la Fédération Syndicale Internationale.

Le Conseil général, ayant pris connaissance des persécutions effroyables dont sont victimes les ouvriers en Hongrie, applaudit chaleureusement au boycott international et il a la conviction qu'à partir du 20 juin prochain les ouvriers du transport refuseront comme un seul homme de fournir le moindre travail dont puisse bénéficier la Hongrie. A partir du 20 juin aucune marchandise, de quelque nature que ce soit, ne sera chargée, déchargée ou transportée.

Nous vous prions de communiquer le présent manifeste dans le cercle le plus étendu à vos membres et généralement aux ouvriers de chez vous. Faites-le imprimer incessamment dans votre organe, ainsi que dans la presse des autres organisations ouvrières.

Camarades, le Conseil général compte sur vous pour que vous teniez la parole qu'il a donnée au Comité de la Fédération Syndicale Internationale, parole donnée avec la confiance et avec la conviction que les ouvriers du transport et les cheminots voudront être à la tête de l'armée internationale du travail dans cette action internationale menée contre l'arbitraire et la domination sanglante et pour le droit et la liberté.

Nous sommes assurés que vous ferez tout pour que votre pays réponde à l'appel lancé par la Fédération Syndicale Internationale et le Conseil général des ouvriers du transport, et je vous envoie, dans l'attente de vos bonnes nouvelles, mes salutations confraternelles.

FIMMEN, Secrétaire.

Pour la France, l'appel suivant fut lancé à toutes les organisations :

Camarade Secrétaire,

Conformément à la décision de la Fédération Syndicale Internationale et comme suite aux décisions prises par la Commission Administrative de la C. G. T., dans sa séance du 2 juin 1920, nous venons vous demander de prendre toutes dispositions utiles pour assurer, de la manière la plus effective, le boycottage de la Hongrie, à partir du 20 juin.

Nous appelons tout particulièrement l'attention des organisations de

marins, de cheminots, de dockers, de postiers pour priver ce pays de toutes communications et de tout ravitaillement. Il est inutile de reproduire ici les raisons qui ont motivé ces décisions.

Nous comptons que les heureuses dispositions qui ont été prises et qui ont été si heureusement effectives, lorsqu'il s'est agi de combattre l'intervention armée en Russie, serviront de nouveau avec la même efficacité et apporteront ainsi au prolétariat hongrois, si horriblement persécuté, l'aide qu'il attend du prolétariat international.

Le Bureau confédéral :

L. JOUHAUX, G. DUMOULIN, M. LAURENT, J. LAPIERRE,
A. CALVEYRACH.

Le gouvernement hongrois prit la menace au sérieux, mais des pourparlers indirects qui se produisirent alors n'ayant donné aucun résultat satisfaisant, la mise en interdit économique de la Hongrie eut lieu à la date fixée, le 20 juin.

L'exécution de la mesure décidée par l'Internationale incombait surtout aux ouvriers des transports et des communications, et parmi toutes les Centrales, aux Syndicats d'Autriche, puisque c'est avec ce pays que la Hongrie a ses principales relations. Elle a été réalisée immédiatement, et le mouvement s'est étendu et se poursuit de la manière la plus satisfaisante en Autriche, en Allemagne, en Tchéco-Slovaquie, en Roumanie, ainsi que dans les autres nations qui toutefois n'ont pas des rapports aussi étroits avec la Hongrie.

Le boycottage ne tarda pas à faire la preuve de son efficacité ; le gouvernement de Budapest s'adressa aussitôt au gouvernement de Vienne pour lui demander d'intervenir auprès de l'Internationale afin d'aplanir toutes les difficultés.

C'est ainsi que le bureau de l'Internationale Syndicale fut sollicité par le gouvernement hongrois d'envoyer à Vienne des délégués qui, sous la présidence du ministre autrichien des affaires étrangères, discuterait les conditions mises à la cessation du blocus. Les camarades Fimmen, secrétaire international, et Hueber, président de la Commission générale des Syndicats autrichiens, se rendirent ainsi à Vienne. Les négociations engagées entre les délégués de Budapest et les représentants des organisations ouvrières ne purent aboutir, en raison surtout du fait qu'il n'existe pas en Hongrie de gouvernement régulier véritable, capable d'imposer sa volonté aux bandes réactionnaires.

Le bureau de l'Internationale avait décidé de se réunir à Bruxelles, le 3 juillet, pour prendre connaissance de ces négociations et arrêter toutes les mesures nécessaires. Devant ces résultats négatifs, il décida de continuer le boycott.

Celui-ci n'a cessé d'être appliqué depuis, et les renseignements donnés par l'Internationale ou publiés par nos camarades d'Autriche montrent qu'il s'exerce avec efficacité.

L'organisation internationale du travail

L'organisation internationale du Travail, partie de la Société des Nations, a été déterminée par les titres XIII du traité signé à Versailles avec l'Allemagne et des autres traités conclus depuis.

Les textes diplomatiques qui règlent sa constitution comportent en premier lieu une série d'articles qualifiés de « charte internationale du Travail » plus des clauses relatives à l'organisation elle-même. Celle-ci se compose de deux parties, l'une permanente : le Bureau International du Travail, l'autre de caractère périodique, la Conférence internationale annuelle.

La Conférence est composée de représentants de chaque Etat participant à raison de deux délégués officiels, d'un représentant des associations patronales, d'un représentant des organisations ouvrières. A ces délégués peuvent être adjoints des conseillers techniques. La Conférence a pour objet de déterminer des conventions relatives aux conditions de travail et des recommandations. Ces conventions doivent être obligatoirement soumises par les Etats participants à leurs autorités législatives particulières. Mais l'obligation s'arrête là, sauf pourtant qu'en cas de non-application, le Bureau International du Travail peut avoir recours à la Société des Nations et demander des explications au gouvernement défaillant.

Les pouvoirs de la Conférence sont donc encore très incomplets. Les critiques formulées par les organisations ouvrières portent à la fois sur la double représentation des gouvernements et sur l'absence de sanctions. Elles n'ont pas cependant paru de nature à empêcher l'Internationale Syndicale de prendre part à cette organisation, et le Congrès d'Amsterdam avait décidé que les Centrales devraient être représentées à Washington.

Quant au Bureau International du Travail, il a pour tâche à la fois de préparer les Conférences et les projets de conventions soumises à chacune d'elles, en recueillant toutes les informations nécessaires, et de surveiller l'application de ces conventions. Il a à sa tête un directeur et un Conseil d'administration de vingt-quatre membres nommés par la Conférence.

Son siège, après avoir été fixé provisoirement à Londres est, à l'heure actuelle, établi à Genève.

La Conférence de Washington

Le premier acte de l'Organisation du Travail devait être une Conférence Internationale que devait convoquer, en novembre, à Washington, le président des Etats-Unis. Elle se tint dans des conditions assez exceptionnelles puisque le traité de Versailles n'était pas ratifié par le gouvernement américain.

La C. A. confédérale, appelée à désigner le délégué ouvrier français, nomma le camarade Jouhaux, auquel elle adjoignit, à titre de conseillers techniques, les camarades Dumoulin, Bidegaray, Lenoir et Jeanne Bouvier.

Elle expliqua sa décision par la déclaration suivante qui indique à la fois les raisons de cette participation et l'objet poursuivi par l'organisation ouvrière française, de concert avec l'Internationale.

Ainsi qu'il a été annoncé, la Commission administrative a décidé que la Confédération sera représentée à la Conférence internationale de législation du travail qui, convoquée aux termes du traité de paix par le président Wilson, doit s'ouvrir à Washington, le 29 octobre. Elle a désigné pour l'y représenter les camarades Jouhaux, Dumoulin, Lenoir, Bidegaray et la camarade Bouvier.

Cette décision a été prise en conformité avec les décisions des Comités nationaux confédéraux et du récent Congrès confédéral qui, par l'adoption des rapports moraux, s'est prononcé sur la question, et dans les conditions mêmes qu'avaient définies les Centrales Syndicales réunies à la Conférence d'Amsterdam.

La C. G. T. constate que, suivant les décisions prises par l'Internationale Syndicale, les représentants ouvriers de tous les pays participant aux réunions de Washington ont été désignés par les organisations centrales ouvrières de chaque nation, et pour tous les pays adhérents déjà à l'Internationale par les groupements affiliés à celle-ci.

C'est donc l'Internationale ouvrière même qui sera chargée de défendre, devant les représentants des gouvernements et des patronats intéressés, les intérêts des travailleurs.

La C. G. T. constate, d'autre part, que sur les efforts de l'Internationale ouvrière qui avait mis comme condition essentielle à sa participation celle des pays centraux, le Conseil suprême a reconnu la légitimité de cette participation. Les représentants de l'Allemagne et de l'Autriche seront donc appelés à délibérer sur les questions générales intéressant l'organisation du travail de tous les pays. Ainsi sera réalisé un premier effort vers la réconciliation et l'entente des peuples, hier encore en lutte, en vue de la coopération commune à un objet dont la réalisation est hautement désirable.

Sans rien abandonner des critiques formulées par son représentant à la Commission du Travail de la Conférence de la paix et dont elle entend poursuivre le redressement d'accord avec les autres organisations ouvrières nationales, la C. G. T. ira à Washington avec le ferme désir de travailler à la réalisation d'une législation internationale du Travail, basée sur les revendications prolétariennes exprimées à la Conférence internationale syndicale de Berne.

Fidèle aux principes affirmés dans les Conférences qui ont eu lieu pendant la guerre et qui ont trouvé leur expression décisive à Berne, l'organisation prolétarienne française affirme la nécessité d'unifier les conditions ouvrières dans le monde et de réaliser un minimum de justice et de garanties pour les travailleurs.

Le prolétariat organisé dans l'Internationale a affirmé, et les gouvernements et les diplomates ont dû reconnaître, que la réalisation de ce principe est une condition indispensable de l'établissement d'une paix durable. Il ne peut y avoir d'équilibre dans le monde que si les travailleurs de tous les pays sont appelés à jouir d'une situation égale, d'un statut équivalent pour tous.

Ce sont ces conceptions, sur lesquelles les Centrales Syndicales sont d'accord, que la Confédération Générale du Travail entend développer à Washington. En se faisant représenter à cette Conférence, le prolétariat de ce pays ne cède pas au désir d'entrer en contact avec des représentants officiels ou patronaux, mais il affirme la volonté nette des travailleurs du monde entier de prendre une part effective, de jouer un rôle constitutif, d'exécuter un contrôle permanent et efficace sur le fonctionnement et le développement du nouvel organisme international.

Il n'oublie pas, d'autre part, que l'Organisation internationale du Travail est une partie intégrante de la Société des Nations dont il affirme avec tout l'ensemble du monde ouvrier l'impérieuse nécessité, et qui, par l'effort conjugué de tous les peuples, de toutes les masses ouvrières organisées, est capable de mettre un terme définitif aux guerres militaires comme aux guerres économiques.

La Conférence internationale de Washington est la première en date des manifestations de la Ligue des Nations et, à ce titre, les travailleurs ne peuvent s'en désintéresser. Ils trouvent une première satisfaction dans l'admission des pays hier encore ennemis et dans ce fait que l'action ouvrière a réussi à faire prévaloir ses vues qui tendent à réaliser une réconciliation de tous les peuples par une action commune de progrès, de justice et de paix.

C'est dans cet état d'esprit que la Confédération Générale du Travail va prendre sa part des travaux de la première Conférence Internationale de législation du travail.

Elle œuvrera, en accord avec l'Internationale ouvrière, pour la reconnaissance des droits du travail dans le monde entier et pour la liberté d'action de tous les prolétariats, y compris le prolétariat russe, étant unis dans une même pensée de libération par le travail régénéré.

En effet, le Congrès d'Amsterdam avait mis comme condition à la participation ouvrière, l'admission des délégués des puissances centrales, bien qu'elles ne soient pas encore admises à la Société des Nations. Des démarches eurent lieu, auxquelles prit une part considérable la C. G. T., qui aboutirent à donner l'assurance que les puissances de l'Entente ne s'opposeraient point à l'admission de délégués autrichiens et allemands.

La Conférence devait d'ailleurs décider de les admettre par 71 voix contre une — celle du représentant patronal français ; décision théorique pour le moment, puisque, à la suite de divers contre-temps, les Allemands et les Autrichiens ne purent se rendre à Washington, mais qui put prendre tout son effet lors de la constitution du Conseil d'administration du Bureau International et de la Conférence spéciale au travail maritime.

Les travaux de la Conférence avaient été préparés par un Comité provisoire siégeant à Londres. Il devait porter sur les questions suivantes :

- Journée de huit heures ;
- Travail des enfants ;
- Travail de nuit ;
- Protection des mères ;
- Chômage ;

On peut ainsi résumer la teneur des différentes conventions (1) adoptées après un mois de débats :

JOURNEE DE HUIT HEURES. — *Le nombre des heures de travail ne sera pas de plus de huit par jour, avec une semaine de quarante-huit heures. Lorsque les heures de travail seront de moins de huit pour une journée, la limite pourra être dépassée les autres jours, pourvu que ce ne soit pas pour plus de neuf heures. Dans le travail continu par équipes, la limite pourra être dépassée, à la condition que le nombre moyen des heures de travail n'excède pas cinquante-six par semaine pour une période de trois semaines. Quelques autres exceptions du même genre sont prévues. Les heures supplémentaires seront payées avec une majoration d'au moins 25 %. Les ouvriers occupés dans les régions dévastées de France et de Belgique seront considérés comme employés dans des conditions spéciales. Au Japon, la limite sera de cinquante-sept heures pour les ouvriers au-dessus de quinze ans et de soixante heures pour l'industrie de la soie ; dans l'Inde, de soixante heures également pour les mineurs et certains ouvriers des chemins de fer. En Grèce et en Roumanie, la réglementation précédente ne pourra être appliquée avant 1924.*

TRAVAIL DES ENFANTS. — *Les enfants au-dessous de quatorze ans ne pourront être admis dans l'industrie. Au Japon et aux Indes, dans certains métiers, l'emploi des enfants âgés de moins de douze ans sera prohibé, avec relèvement éventuel de l'âge minimum à quatorze ans.*

CHOMAGE. — *Chaque pays établira des bureaux de placement gratuits et fournira tous les trois mois des informations à l'Office international du Travail.*

TRAVAIL DE NUIT. — *Les femmes ne seront pas employées de 10 heures du soir à 5 heures du matin. La même restriction sera apportée au travail des jeunes gens au-dessous de dix-huit ans ; pour le Japon, cet âge-limite sera de quinze ans jusqu'en 1925 ; pour les Indes de quatorze ans.*

PROTECTION DES MERES. — *Aucune femme ne travaillera pendant les six semaines qui suivront l'accouchement, et toute femme aura le droit de quitter son travail six semaines auparavant. L'assistance de l'Etat sera*

(1) Le texte en a été publié intégralement dans la *Voix du Peuple* de février (pour les huit heures) et de mars pour les autres conventions et les recommandations.

assurée aux ouvrières mères pendant la durée du chômage causé par ces raisons.

Il n'est pas possible, dans ce cadre restreint, de donner un compte rendu détaillé des débats. Il faut cependant signaler comme importante la proposition faite par le camarade ouvrier italien, le camarade Baldesi, tendant à l'organisation de la répartition des matières premières. Soutenue par la délégation ouvrière française, elle ne fut repoussée qu'à une petite minorité. On a pu se rendre compte que l'Internationale Syndicale s'attache à réaliser cette proposition.

Le Bureau international

La Conférence s'employa, d'autre part, à mettre sur pied le Bureau International permanent. Elle élut le Conseil d'administration, composé de vingt-quatre membres (douze officiels, six patrons, six ouvriers) dont le camarade Jouhaux fait partie et elle choisit pour directeur M. Albert Thomas.

Tous ces travaux furent d'ailleurs exposés devant le Comité confédéral national de janvier. Les déclarations faites alors par le secrétaire général furent approuvées par 89 voix contre 19 (3 abstentions, 18 absences).

Au mois de janvier se tint à Paris la réunion constitutive du Bureau International. C'est à cette réunion que fut décidé le principe de l'envoi d'une délégation d'enquête en Russie (dont la délégation de l'Internationale syndicale devait d'ailleurs être absolument indépendante). On sait que ce projet n'a pu encore être mis en application.

Une deuxième séance du Conseil d'administration eut lieu à Londres, en mars. Elle eut pour objet la préparation de la Conférence Internationale du Travail maritime dont l'ouverture fut fixée au 15 juin, à Gènes.

Le Conseil se réunit encore dans cette dernière ville, ayant la tenue de cette Conférence. Il fixa notamment la date de la prochaine Conférence générale, qui commencera à Genève, le 5 avril 1921. L'ordre du jour, précédemment établi, sera le suivant, sans préjudice des questions qui pourront être ultérieurement posées :

1° *Rapport du président du Conseil d'administration ;*

2° *Rapport général du directeur du Bureau International du Travail ;*

3° *Exécution des décisions des Conférences internationales ;*

4° *Questions agricoles : a) Adaptation aux travailleurs agricoles des résolutions de Washington ; — 1) Règlementation des heures de travail ; 2) Mesures pour prévenir et réduire le chômage ; 3) Protection des femmes et des enfants ; — b) Enseignement technique agricole ; — c) Hygiène ; — d) Garantie des droits d'association et de coalition ; — e) Protection contre les accidents, la maladie, l'invalidité et la vieillesse ;*

5° *Maladies industrielles (saturnisme et charbon) ;*

6° *Rapport de la Commission d'émigration ;*

7° *Conseil d'administration du Bureau international du Travail et revision éventuelle des statuts.*

Enfin, une décision importante a été prise sur la proposition du groupe patronal, acceptée par le groupe ouvrier. Une enquête scientifique sera instituée sur la production, considérée dans ses rapports avec les conditions de travail.

La conférence de Gênes

La Conférence internationale de Gênes, qui a duré un mois, à partir du 15 juin, avait été décidée par la Conférence de Washington avec l'ordre du jour suivant :

1° *Conditions d'application à la marine de la Convention de Washington, ayant pour objet de limiter la journée de travail à huit heures et la semaine à quarante-huit heures. Cette question, en effet, ne peut être réglée que sur la base internationale, car, envisagée isolément dans les différents pays, elle intervient d'une façon grave dans les conditions de la Conférence mondiale.*

2° *Contrôle des conditions d'engagement et de placement des marins et application aux marins de la Convention et des Recommandations de Washington sur le chômage.*

3° *Application des Conventions de Washington tendant à interdire le travail des enfants au-dessous de quatorze ans.*

4° *Examen d'un Statut international des marins tendant à les soustraire aux règles militaires et à leur donner l'égalité avec les autres professions et la liberté du contrat de travail.*

Les marins français y étaient représentés par les camarades Rivelli, Réaud, Montagne, Pasquini, de la Fédération des Inscrits maritimes.

Les travaux ont été assez difficiles et un moment compromis par un incident relatif aux délégués allemands, lequel put être enfin réglé à la satisfaction de tous.

Ils ont abouti au vote de diverses conventions et recommandations. Malheureusement, en présence de l'hostilité irréductible manifestée par les délégués gouvernementaux et patronaux des grandes nations maritimes — en premier lieu, de l'Angleterre — la convention relative à la journée de huit heures et à la semaine de quarante-huit heures a été repoussée par 48 voix contre 25. Il eût fallu, en effet, les deux tiers des voix (il en manque une) pour que son adoption ait pu être décidée.

Cet échec regrettable, et d'ailleurs momentané, doit être attribué à l'égoïsme de certains gouvernements et aussi à l'insuffisance actuelle de la réglementation du travail maritime dans beaucoup de nations.

“ *La Voix du Peuple* ”

RAPPORT SUR LA GESTION PENDANT L'EXERCICE 1919-1920

La situation financière de la *Voix du Peuple* appelle un sérieux examen.

Le prix de l'abonnement qui semblait élevé, lors de sa publication sous forme de revue, occasionna déjà, au cours de l'exercice précédent, une situation difficile qui frisait le déficit.

Cette situation ne fut améliorée et la publication de la *Voix du Peuple* ne fut poursuivie que grâce à un virement de *quinze mille francs* qui fut opéré sur la caisse du viaticum par décision du Comité national.

Cette année, la situation financière de la *Voix du Peuple*, quoique apparemment meilleure que ne la présentait son dernier bilan, reste cependant assez peu brillante.

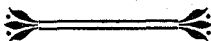
L'encaisse de *vingt-cinq mille francs* qui figure comme encaisse au 31 mai 1920 ne peut pas, en vérité, servir à examiner la situation véritable de l'organe officiel de la C. G. T., pour les raisons suivantes :

La plus grosse partie des abonnements était, à la date du 31 mai, payée pour l'année et il restait à cette époque à faire paraître la *Voix du Peuple* pendant encore *sept mois*, c'est-à-dire à pourvoir à une dépense *mensuelle* de plus de *sept mille francs*.

En conclusion, nous croyons devoir appeler l'attention des organisations sur ce fait, que la *Voix du Peuple* ne pourra pas continuer de paraître sans grever considérablement la caisse de la C.G. T.

En second lieu, nous faisons remarquer que la nouvelle publication, le *Droit Ouvrier*, d'un format plus réduit que la *Voix du Peuple*, a dû fixer, pour pouvoir paraître, le prix de son abonnement à *vingt francs*.

Nous estimons que le prix de l'abonnement de la *Voix du Peuple* ne peut pas être inférieur à ce chiffre, ce qui entraîne une augmentation de cinq francs par an, à dater du 1^{er} janvier 1921.



“ *Le Droit Ouvrier* ”

Sur la demande d'un grand nombre de secrétaires d'Unions départementales et locales et de Syndicats, la C. G. T. a inscrit à son budget des années 1920 et 1921, une somme de 2.500 francs pour subventionner un organe de jurisprudence où les militants et tous les travailleurs qui veulent connaître les lois ouvrières peuvent puiser d'utiles renseignements.

Ce bulletin, le *Droit Ouvrier*, paraît depuis janvier 1920. Il suffirait que 2.000 organisations souscrivent un abonnement annuel pour qu'il puisse vivre et se développer sans subvention ni de la C. G. T. ni de l'Union des Syndicats de la Seine. Cependant, malgré de nombreux appels, malgré la publicité faite, nous sommes loin d'atteindre ce chiffre.

Si l'on tient compte du coût élevé du papier, de l'augmentation des salaires dans l'imprimerie comme dans toutes les corporations, il est facile de démontrer que le prix de l'abonnement annuel de 20 francs ne peut être diminué.

La Commission administrative de la C. G. T. insiste à nouveau auprès des organisations confédérées afin qu'elles fassent autour d'elles toute la propagande nécessaire pour que le *Droit Ouvrier* puisse vivre d'abord, et pour qu'il soit possible par la suite d'augmenter mensuellement le nombre de feuilles.



— Rapport Financier —

du 1^{er} Juin 1919 au 31 Mai 1920

Coimbres pris du 1^{er} Juin 1919 au 31 Mai 1920.

— Fédérations Nationales. —

Organisations	de 1 ^{er} Juin 1919 au 31 Décembre 1919.	de 1 ^{er} Janvier 1920 au 31 Mai 1920.	Coûts
Agricoles du Midi.	5.000	fusionnée	5.000
Agriculture.	6.200	125.000	131.200
Alimentation.	210.000	155.000	365.000
Allumettiers.	3.800	20.500	24.300
Amcablement.	74.650	50.000	124.650
Bâtiment.	675.000	797.000	1.472.000
Bijouterie.	30.800	25.000	55.800
Blanchisseurs.	14.950	11.534	26.484
Bûcherons.	7.000	fusionnée	7.000
Céramique.	42.500	70.000	112.500
Chapellerie.	30.000	23.000	53.000
Chemins de fer.	1.405.000	953.000	2.358.000
Coiffeurs.	10.500	12.000	22.500
Cuir et Peaux.	176.000	175.000	351.000
Dessinateurs.	5.550	6.800	12.350
Éclairage.	225.000	260.000	485.000
Employés.	255.102	215.000	470.102
Enseignement laïc.	145.000	100.000	145.000
Guerre (Magasins)	25.500	30.000	55.500
Guerre (Personnel Civil)	46.000	73.333	119.333
Habillement.	160.000	150.000	310.000
Horticoles.	12.200	fusionnée.	12.200
(C. Reporter)	3.465.752	3.252.167	6.717.919

Fédérations Nationales (suite)

Organisations	du 1 ^{er} Juin 1919 au 31 Décembre 1919.	du 1 ^{er} Janvier 1920 au 31 Mai 1920.	Total
Report:	3.465.752	3.252.167	6.717.919
Sibos - Tapetiers.	88.500	fusionnée	88.500
Eivre.	59.500	25.000	84.500
Maréchalerie.	3.000	3.000	6.000
Marine et Etat.	20.000	90.000	110.000
Maritimes (Syndicats)	110.000	125.500	235.500
Métaux.	1.058.150	1.000.000	2.058.150
Papier (fabriques de)	,,	60.000	60.000
Ports et Dockes.	248.350	300.000	548.350
Postale.	,,	494.500	494.500
Agents I. C. C.	101.250	fusionnée	101.250
Ouvriers I. C. C.	40.000	— d? —	40.000
Sous-Agents I. C. C.	80.000	— d? —	80.000
Poudres et Raffineries.	6.000	20.000	26.000
Préparateurs en Pharmacie.	13.300	12.000	25.300
Produits Chimiques.	140.950	105.500	246.450
Sciage Mécanique.	24.000	25.000	49.000
Services Publics.	175.000	297.000	472.000
Services de Santé.	72.500	86.000	158.500
Sous-Sol.	650.000	711.000	1.361.000
Spectacle.	62.445	100.000	162.445
Tabacs	102.100	100.000	202.100
Tannerie	35.800	59.500	95.300
Cl. Report.	6.556.597	6.866.167	13.422.764

Fédérations Nationales (suite)

Organisations	du 1 ^{er} Juin 1919 au 31 Décembre 1919.	du 1 ^{er} Janvier 1920 au 31 Mai 1920.	Cotaux
Report:	6.556.597	6.866.167	13.422.764
Ceinturiers-Degraissoeurs.	3.880	700	4.580
Ceinture.	669.085	850.000	1.519.085
Conneau.	55.000	65.000	120.000
Transports.	220.600	275.000	495.600
Verriers.	69.450	85.000	154.450
Vignobles de la Marne.	7.000	fusionnée.	7.000
Voiture.	18.100	30.000	48.100
Monnaies et Médailles.	780	1.500	2.280
fed ^{on} Alsace-Lorraine.	356.925	..	356.925
Cotaux:	7.957.417	8.173.567	16.130.784

Cimbres pris du 1^{er} Juin 1919 au 31 Mai 1920.

— Unions Départementales. —

Organisations	du 1 ^{er} Juin 1919 ou 31 Décembre 1919	du 1 ^{er} Janvier 1920 ou 31 Mai 1920	Cotisations
Ain.	27.000	30.000	57.000
Aisne.	26.700	45.000	71.700
Alger.	61.000	50.000	111.000
Allier.	72.000	80.000	152.000
Alpes (Basses)	2.610	12.333	14.943
Alpes (Hautes)	3.175	2.471	5.646
Alpes-Maritimes.	30.000	45.000	75.000
Alsace-Lorraine.	356.925	,,	356.925
Ardèche.	14.000	37.250	51.250
Ardennes.	51.442	70.000	121.442
Ariège.	,,	,,	,,
Aube.	90.000	100.000	190.000
Aude.	10.000	25.000	35.000
Aveyron.	34.000	55.000	89.000
Bouches-du-Rhône.	278.500	346.666	625.166
Calvados.	100.000	75.000	175.000
Cantal.	10.000	10.000	20.000
Charente.	26.000	40.000	66.000
Charente-Inférieure.	30.000	60.000	90.000
Cher.	51.000	79.000	130.000
Constantine.	13.000	28.333	41.333
Corrèze.	20.000	30.000	50.000
Corse.	1.750	10.000	11.750
A Reporter.	1.309.102	1.221.053	2.540.155

Unions Départementales (suite)

Organisations	du 1 ^{er} Juin 1919 au 31 Décembre 1919.	du 1 ^{er} Janvier 1920 au 31 Mai 1920.	Totaux
Report:	1.509.102	1.231.053	2.540.155
Côte d'Or.	45.000	54.000	99.000
Côtes du Nord.	8.000	20.000	28.000
Creuse.	12.000	25.166	37.166
Dordogne.	13.700	40.000	53.700
Doubs.	109.000	80.000	189.000
Drôme.	22.000	30.000	52.000
Eure.	42.000	36.000	78.000
Eure & Loir.	22.000	25.000	47.000
Finistère.	50.000	47.000	97.000
Gard.	50.000	78.067	128.067
Garonne (Haute)	63.000	72.000	135.000
Lozère.	1.000	5.000	6.000
Gironde.	162.598	200.000	362.598
Hérault.	44.500	99.468	143.968
Ille & Vilaine.	90.000	101.265	191.265
Indre.	38.000	34.333	72.333
Indre & Loire.	55.000	80.000	135.000
Isère.	121.000	140.000	261.000
Jura.	34.500	50.000	84.500
Landes.	8.000	35.000	43.000
Loire.	94.000	164.500	258.500
Loire (Haute)	"	5.000	5.000
Loire-Inférieure.	140.000	150.000	290.000
A Reporter.	2.554.400	2.802.852	5.357.252

Unions Départementales (suite)

Organisations	du 1 ^{er} Juin 1919 ou 31 Décembre 1919	du 1 ^{er} Janvier 1920 ou 31 Mai 1920	Total
Report:	2.534.400	2.802.852	5.337.252
Eol et Chet.	25.000	25.000	50.000
Eoiet.	49.000	47.666	96.666
Eot.	6.000	6.333	12.333
Eol et Garonne.	13.500	18.000	31.500
Maine et Loire.	25.000	50.000	85.000
Manche.	22.000	35.000	57.000
Marne.	77.000	81.667	158.667
Marne (Haute)	25.000	40.000	65.000
Mayenne.	12.000	19.500	31.500
Meurthe et Moselle.	153.000	157.900	312.900
Meuse.	36.500	39.334	75.834
Morbihan.	37.500	41.133	78.633
Nièvre.	49.500	50.000	99.500
Nord.	806.000	1.300.000	2.106.000
Oise.	65.000	70.500	135.500
Oran.	28.750	33.333	62.083
Orne.	22.500	30.000	52.500
Pas-de-Calais.	410.000	450.000	860.000
Puy-de-Dôme.	48.500	50.000	98.500
Pyrénées (Basses)	25.000	20.000	45.000
Pyrénées (Hautes)	..	33.142	33.142
Pyrénées-Orientales.	10.000	30.000	40.000
Rhin (Haut)	28.000	40.000	68.000
Cl Reporter.	4.521.150	5.451.360	9.972.510

Unions Départementales (Suite)

Organisations	du 1 ^{er} Juin 1919 au 31 Décembre 1919	du 1 ^{er} Janvier 1920 au 31 Mai 1920.	Coûts
Reports:	4.521.150	5.451.360	9.972.510
Rhône.	225.050	300.000	525.050
Saône (Haute)	38.000	35.000	73.000
Saône et Loire.	82.000	76.666	158.666
Sarthe.	39.000	30.000	69.000
Savoie.	12.000	25.000	37.000
Savoie (Haute)	10.000	14.000	24.000
Seine.	1.661.000	1.800.000	3.461.000
Seine et Marne.	45.000	55.000	100.000
Seine et Oise.	180.000	200.000	380.000
Seine Inférieure	350.000	350.000	700.000
Sevres (Deux)	10.000	20.000	30.000
Somme.	51.800	93.333	145.133
Corse.	48.750	75.000	123.750
Corse et Garonne.	14.000	16.000	27.000
Coussière.	33.000	35.000	68.000
Val.	22.000	40.000	62.000
Vaucluse.	21.500	35.000	56.500
Vendée.	5.050	10.000	15.050
Vienne.	15.000	20.000	35.000
Vienne (Haute)	60.000	80.000	140.000
Vosges.	154.650	169.867	324.517
Yonne.	25.000	30.000	55.000
Coûts.	7.620.950	8.964.226	16.582.176

Rapport financier de la Caisse Centrale.

Recettes du 1^{er} Juin 1919 au 31 Mai 1920.

Années	Mois	Cimbres		Cartes Confédérales	Brochures	Etiquets	Abonnements	Divers	Versements	Total	
		Fédérations	Unions								
1919	Juin.	24.408,60	15.140,00	9.868,45	75,25	86,00	230,00	„	„	49.828,30	
	Juillet.	17.190,00	32.170,20	12.183,60	62,95	129,25	670,00	„	„	62.406,00	
	Août.	20.648,00	21.542,65	4.587,00	587,75	73,25	„	„	„	47.438,65	
	Septembre.	26.494,40	17.443,20	4.983,00	427,65	27,50	„	21.315,00	„	70.690,75	
	Octobre.	14.085,00	22.381,00	1.237,50	1.945,00	28,25	„	„	„	39.676,75	
	Novembre.	29.542,00	25.022,50	4.702,50	2.220,65	94,50	200,00	„	„	61.782,15	
	Décembre.	25.031,00	22.603,00	1.435,50	1.212,80	33,25	3.905,00	„	„	56.220,55	
	Janvier.	61.885,00	71.086,60	10.576,50	1.102,90	91,25	21.675,00	„	35.000,00	201.417,25	
	Février.	63.944,00	64.422,60	3.003,00	814,05	76,75	24.507,75	555,00	„	157.320,15	
	1920	Mars.	32.296,00	54.305,35	1.749,00	472,60	27,00	10.649,10	„	„	99.499,05
		Avril.	40.270,00	30.780,00	3.316,50	799,30	126,00	9.480,40	„	„	84.772,20
		Mai.	52.140,95	47.572,60	4.851,00	2.139,95	98,75	177.631,50	„	„	284.434,75
Total		407.931,95	424.469,70	62.513,55	11.860,85	891,75	250.948,75	21.870,00	35.000,00	1.215.486,55	

Rapport financier de la Caisse Centrale.

Dépenses du 1.^{er} Juin 1919 au 31 Mai 1920.

Années	Mois	Correspondants	Impressions	Frais de bureau	Délégations	Appointements	Versements pour Viticulteurs et Colporteurs Internat. ^{ls}	Logers	Divers	Expéditions	Cotaux
1919	Juin.	126,70	19.961,70	552,55	7.844,40	4.640,00	5.952,50	,,	220,25	50,45	59.111,55
	Juillet.	201,55	15.340,00	661,95	27.044,65	4.850,00	7.404,05	250,00	900,85	19,75	54.672,50
	Août.	392,05	7.914,55	526,10	2.457,45	5.150,00	6.328,60	,,	200,00	,,	23.128,75
	Septembre.	175,40	17.951,20	75,90	10.450,90	5.250,00	6.590,65	,,	13.589,70	45,75	54.112,50
	Octobre.	309,70	14.951,55	925,25	2.012,90	5.250,00	5.469,90	250,00	655,80	100,10	29.888,20
	Novembre.	216,45	17.450,65	1.212,20	3.059,75	5.250,00	8.184,70	,,	260,00	14,65	35.605,40
	Décembre.	347,05	4.215,00	2.865,60	4.502,50	5.250,00	7.145,10	,,	12.772,25	,,	37.075,50
	Janvier.	222,10	52.862,20	2.692,45	33.556,50	7.580,00	6.648,60	250,00	342,50	15,45	84.150,60
	Février.	619,70	5.579,50	1.604,80	3.858,95	7.580,00	39.418,20	,,	5.210,00	867,75	62.718,90
	Mars.	711,65	14.292,00	13.292,70	8.454,50	7.822,00	4.350,05	,,	4.957,90	5,65	53.867,45
	Avril.	575,65	11.904,00	801,70	38.752,00	8.200,00	22.502,50	250,00	50.611,00	414,00	133.610,85
	Mai.	1.588,90	33.077,10	5.653,00	12.869,50	8.200,00	4.985,70	,,	29.604,25	4,85	95.983,30
Cotaux		5.489,90	191.477,45	30.666,20	154.784,00	74.923,00	124.740,35	1.000,00	119.524,30	1.518,40	703.923,60

Bilan de la Caisse Centrale

du 1.^{er} Juin 1919 au 31 Mai 1920.

Recettes.		Dépenses.	
Cimbres	} fédérations. 407.931,95	Correspondance.	5.489,90
	} Unions dépt. ^{tes} 424.469,70	Impressions.	191.477,45
Cartes Confédérales.	62.513,55	Frais de bureau.	30.666,20
Brochures diverses.	11.860,85	Délégations.	154.784,00
Etabl. Confédéraux.	891,75	Appointements.	74.923,00
Souscriptions diverses.	250.948,75	Versements à Caisse	
Divers.	21.870,00	obu. Vitalicum et Cotisations	124.740,35
Vêtements.	35.000,00	Internationales.	
		Voyers.	1.000,00
		Divers.	119.324,30
		Expéditions diverses.	1.518,40
Total	1.215.486,55	Total	703.923,60
En Caisse au 31 Mai 1919.	53.982,85	En Caisse au 31 Mai 1920.	565.545,80
	1.269.469,40		1.269.469,40

Bilan de la Caisse du Viaticum du 1.^{er} Juin 1919 au 31 Mai 1920.

Prélèvements sur les Cotisations		Remboursements effectués aux Unions de Syndicats	
Prélèvements du 3. ^e Trimestre 1919.	26.255,60	Remboursements du 3. ^e Trimestre 1919	349,65
— d' — 4. ^e — d' — 1919.	20.799,70	— d' — 4. ^e — d' — 1919.	664,43
— d' — 1. ^{er} — d' — 1920.	17.396,85	— d' — 1. ^{er} — d' — 1920.	50.565,50
— d' — 2. ^e — d' — 1920.	8.538,30	— d' — 2. ^e — d' — 1920.	45.000,00
Total.	72.990,45	Total.	96.579,60
En Caisse au 31 Mai 1919.	27.759,25	En Caisse au 31 Mai 1920.	4.170,00
	100.749,60		100.749,60

Sur les remboursements effectués de 1.^{er} Trimestre 1920, il convient de remarquer les versements de 55.000 frs à la Caisse Centrale et 15.000 frs. à la Caisse de la "Voix du Peuple"; ainsi que pour le 2.^e Trimestre 1920 celui de 45.000 frs. à la Caisse des Recrues.

Rapport financier de la Caisse des Recrues.

Recettes.		Dépenses.	
Abonnements reçus.	182.953,20	Versements aux Grèves.	186.044,00
En Caisse au 31 Mai 1919.	10.387,70	En Caisse au 31 Mai 1920.	7.296,90
	193.340,90		193.340,90

Bilan de la "Voix du Peuple"

du 1.^{er} Juin 1919 au 31 Mai 1920.

Recettes.		Dépenses.	
Abonnements.	70.197,00	frais de bureau.	4 18,90
Vente au bureau.	517,75	Appointements.	12.250,00
„ de N. ^{os} spéciaux.	72,00	Impressions.	59.709,95
Virement.	15.000,00	Expéditions	2.257,23
		Voyel.	625,00
Total.	85.786,75	Total.	75.261,08
En Caisse au 31 Mai 1919.	15.101,70	En Caisse au 31 Mai 1920.	23.627,07
	100.888,45		100.888,15

Conseil Economique du Travail

du 1.^{er} Janvier 1920 au 31 Mai 1920.

Recettes.		Dépenses.	
Subvention de la C.G.C. (décision du Comité National Confédéral du 14 Janvier 1920.)	60.000,00	Dépenses diverses	18.084,60
Ventes affiches C.E.T.	404,00		
Total	60.404,00	Total	18.084,60
	60.404,00	En Caisse au 31 Mai 1920.	42.319,40
	60.404,00		60.404,00